FEUILLE DE LA N.-ORLEANS

... 74 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,

JEUDI MATIN, 30 AVRIL.

FEUILLETON.

LES VISIBLES DE PARIS.

PAR GUSTAVE AIMARD.

SECONDE PARTIE

PASSE-PARTOUT.

IV.

TETE-A-TETE.

...ttre que le capitaine Noel venait d'ache... ou paraissait être bien inoffensive. ...ne ...bien cette recommandation expresse ...de la détruire après lecture? ...comprendre bien mal la langue cas... faillait avoir l'esprit singulièrement ...le mal pour entacher du plus léger des paroles si cordiales, et qui expri... aussi franche, une aussi sincère ...

...eros relut pourtant deux fois cette ...il essuya avec son mouchoir son ...lequel perlaient des gouttelettes de ... cruelle indécision se peignait sur ses ...assombris. ...it machinalement le papier dans ses ...

...instant, la pensée de fuir, de quitter ...ation du comte de Casa Real traversa ...prit. ...quel prétexte donner à son départ ...venait d'arriver. ...pensera son hôte d'une détermination ...? ...part, se retirer sans le voir, cela ...était impossible. ...faire? murmurait-il. ...de longues fluctuations, Noel parut ...son parti. ...leva, et allant au brasero, il brûla la ...venait de causer son hésitation. ...messe était tenue. ...avec une insouciance formant un sin... contraste avec son émotion toute récente, ...dans un cabinet de toilette attenant à ...à coucher. ...en mesure de réparer activement ...dre causé à sa tenue par un voyage de ...heures. ...hevait sa toilette lorsque la cloche sonna ...

...se dirigea d'un pas tranquille vers la ...manger. ...tre personnes l'attendaient pour se met... ...quatre personnes étaient: ...comtesse de Casa-Real, ...comte, ...médecin, ...aumônier de la famille de Casa Real. ...qu'il eut mis le pied dans la salle à man... capitaine sentit le regard de la créole ...sur lui. Il se savait examiné. Il demeu... ...Hermosa ne parvint à rien lire, à ...sur ce visage calme et froid. ...signe du comte, le chapelain prononça ... ...prit place. ...se trouvait assis entre le comte et la ...

...que fût la contrainte que lui im... voisinage immédiat de cette dernière, ...cet arrangement, dans son for inté...

...rait se trouver auprès d'elle. ...sorte, il ne sentait pas ce regard de feu ...ntinuellement sur lui. ...fut long. ...servit avec ce luxe et cette élégance ...trouvent plus aujourd'hui que dans ...princières. ...les parvenus ou dîne beaucoup. ...les gens qui ne sont pas encore arrivés ...les gentilshommes ruinés ou ne dîne ... ...de gastronomie, les grandes familles ...ont précieusement conservé la tra... siècle de Louis XIV. ...arence, il ne se passa rien tout le long ...convait sous la cendre. ...versation tombait sans que personne ...d'une impulsion vigoureuse. ...mangeait comme tout bon es... doit faire à 1 heure sainte de ses ...

...médecin veillait son malade, sans perdre ...pour son propre compte. ...tous ses efforts, le comte de Casa... ...percer une vive souffrance. ...Casa Real était nerveuse, selon son ...

...taine seul mangeait, riait, buvait et ...le dîner, qui n'était que peu gai, au... ...chette s'était trouvé admis dans une si ...pagnie, il eût demandé la permission ...cabriole sur la table pour animer ...ation. ...gamin de Paris croupillait chez la Pa... ...mille lieues de là, en ce moment, ...même pas encore fait la connaissance ...la Cigale. ...pourquoi Mouchette en cette af... ...es et les comites servis, on se leva. ...dit les Grâces, et l'on passa au sa...

...ier et le médecin n'y firent qu'une ...rition. ...sa femme et le capitaine restèrent ...

...her capitaine, lui dit le comte, vous ...êtes ici chez vous. La liberté la ...vous est accordée. Vous serez ...dans vos ... ne m'empêche de faire de vous ...time. ...grette, répoudit Noel, en regardant ...dérobée. ...saisit la balle au bond et ajouta: ...eur le comte de Casa-Real oublie une ...

...elle, madame? ...qu'en son absence, je ferai mon pos... pour le remplacer, je n'en ai pas la ...mais pour vous empêcher de trou... le séjour de Casa-Real. ...avais pas oublié cela, comtesse, ré... de Noel, j'allais même l'ajouter, ...avez eu l'obligeance de me devan... ...vous en remercie; oui, cher monsieur ...mme est toute à votre dévotion. ...un fin sourire apparaissait et dis... presque simultanément sur ses lè...

...semblant de ne rien voir, et pour...

...sourire du comte, il vit l'éclair de ...brilla dans les yeux de la com...

...cela se passait entre gens du meil... ...il n'y eut pas un geste, pas un mot ...qui indiquât l'état d'émotion intime ...trouvaient nos trois personna...

...une terrible allait se jouer. ...entre eux le savaient. ...une violente ap... ...leur voix était tranquille, leur ...ux et poli. ...tendaient la main, toute grande ouver... ...ntraient les ongles et faisaient patte de ...

...avant rien répondu au comte ... ...Casa... ...êtes chasseur, capitaine? ...ordres sont données. Demain, je l'en... ...lerez dans mes bois une chasse dont ...drez bien longtemps le souvenir ...yez vous être assez remis, demain, ...ompagner le capitaine, monsieur le ...demanda Hermosa. ...vous savez comme moi, chère ...je ne peux jamais compter sur ni ...terrible qu'on appelle: le lende...

...serais désolé...... fit Noel. ...vous préoccupez pas de moi, mon hôte ...rai mon inaction en patience, et ma ...Casa Real, qui adore la chasse et qui ...une de nos plus audacieuses et ha... ...yères, vous conduira dans les meilleurs ...

...prononcées de la façon la plus ...avaient cependant une teinte de rail... ...fut loin d'échapper au capitaine. ...ole était rentrée dans son impassibilité ...

...devait plus l'en tirer devant son mari. ...nte ajouta: ...illeurs j'ai interrogé mes gardes, et ...erez pas.... Le gibier foisonne ou ce...

...ez vous quelques bêtes de prédilection ...ménager? demanda Noel, qui, en sa ...de fin chasseur, connaissait le fort et le ...de tout bon propriétaire de chasses. ...tout à votre aise. Nous ne sommes ...France où l'on pleure une poule fai... ...une chevrette. Ici, ajouta-t-il, moitié ...moitié ironique, plus on tue, plus on ...

...n'est pas plus royalement hospitalier. ...il ne me reste plus qu'à m'ex... ...ce vous, capitaine. ...me rendez réellement confus ...seras ou peu plus souffrant que dans ...Permettez-moi de me retirer. ...je vous en supplie, monsieur le ...

...comtesse de Casa Real sonna. ...domestiques parurent. ...demain et bonne nuit, mon cher hôte, dit ...je vous laisse avec la comtesse de Ca... ...Comtesse, ajouta-t-il en se tournant ...je vous confie le capitaine. Vous ...rez bon compte demain matin. ...serviteurs s'approchèrent. ...appuya sur leurs épaules et sortit ...sans retourner la tête. ...le et le marin étaient seuls. ...angerent un regard ...elle était, la belle comtesse de Ca... ...vivide ...tenait du silence funèbre. ...qu'il plût à la comtesse de pren...

...Mme de Casa Real semblait ne ...se décider à parler. ...avait autant d'hésitation, autant d'émo... ...part que de l'autre. ...dans toutes les circonstances tendues de ...chance égale, à moyens de même for... ...sont plus promptes à prendre ...

...décida donc à entamer l'entretien. ...à votre grand déplaisir, con... ...avec moi, monsieur, lui ...doucement ironique ...grand déplaisir, madame! En vérité, ...à une syllabe de la phra... ...prononcer, repondit le ca... ...moins n'est-ce pas un bonheur pour ...

...avengle, madame la comtesse! ...que mieux que tout autre, je ne ...pas la faveur inestimable dont je ...

...êtes ni un aveugle ni un sot, mon... ...de votre indulgence. ...un ingrat. ...ingrat!

...cette affirmation, la créole se leva avec ...de dépit. ...de Casa-Real fit deux ou trois ...salon, comme une lionne enfermée ...l'entrée du dompteur ou du bel... ...se précipiter sur lui; enfin, elle se ...vivement de son hôte, qui ne la ...les yeux et gardait une attitude in...

...avez reçu ma lettre? dit-elle d'une ...et ardente ...Roméro me l'a remise. ...avez lue? ...entesse. ...estion est inutile. Vos prières sont ...pour moi. ...même était une interrogation.

—Ma présence n'est-elle pas une réponse suffisante, madame?

—Vous consentez à me donner l'explication que je vous demande?

—Ah! mille pardons, madame. Je vous prie de m'autoriser à modifier les termes dont vous vous servez....

Pourquoi?

—Ils ne me paraissent pas convenir à la définition de cette entrevue.

—Expliquez vous, monsieur!

—Je suis devant vous, madame, la comtesse, non pas pour vous donner une explication, qui, selon moi, n'est nullement nécessaire.

—Comment?

—Je n'ai, que je sache, rien à vous expliquer, grâce au ciel!

—A quoi êtes-vous disposé, alors? fit elle, se contenant avec peine.

—A écouter patiemment, sans vous interrompre même, si vous le désirez, tout ce qu'il vous plaira de me dire.

—Tout cela!

—Oui, madame.

—Et vous ne craignez pas de vous compromettre!

—De nous deux ce n'est pas moi qui devrais ressentir pareille crainte.

—Oh! vous savez que je ne crains rien, moi, s'écria la créole avec une violence furieuse.

—Je le sais.... mais prenez garde...... votre mari peut vous entendre.

—Mon...... mari ne m'entendra pas..... et après tout..... mieux vaudrait-il peut-être qu'il m'entendît. Chacun de nous saurait à quoi s'en tenir, au moins.

Noel ne répondit rien.

Elle reprit:

—Après tout, vous avez raison. Peu m'importe la qualification que vous donnerez à cet entretien. Je l'ai, je n'en demande pas davantage. Seulement, j'exige que vous répondiez à mes questions. Vous voyez que nous sommes loin du silence tant désiré par vous.

—Vous exigez?

—Oui.

—Vous exigez, madame! répliqua Noël en la couvant sous son regard sévère, et en pesant sur chaque mot.

—Je suis femme, monsieur!

—C'est vrai. Comme telle vous avez le droit de dire: Je veux. Nous autres nous ne sommes en droit que de vous supplier, de nous incliner devant vous et de dire: Je désire.

—Bien compris, capitaine! fit Hermosa, qui ne put s'empêcher de sourire au milieu de sa colère et de son irritation.

Les deux interlocuteurs se trouvaient face à face.

Duellistes émérites, ils venaient d'engager le fer et de se reconnaître de même force sur le terrain.

Ils firent à la fois un pas de retraite pour préparer leur jeu et réunir toutes les ressources de leur science et de leur adresse, avant de commencer un combat qu'ils sentaient instinctivement devoir être mortel.

La créole alla se mettre au piano.

On ne saurait croire combien Pleyel ou Erard se mêlent à la conversation, de l'autre côté de l'Océan.

Noel comprit.

Sans attendre l'invitation de sa belle ennemie ou amie, il vint s'asseoir dans un fauteuil qui se trouvait tout près du piano.

Elle avait pris et placé sur le pupitre la première partition qui lui était tombée sous la main.

C'était la partition de *Lucia di Lammermoor*, le plus doux chef-d'œuvre de Donizetti.

A cette époque *Lucia*, encore dans sa nouveauté en Europe, était à peine connue dans le nouveau monde, et faisait fureur.

La comtesse de Casa-Real passait pour une excellente musicienne.

Elle méritait sa réputation.

Elle était née artiste, et avait appris à déchiffrer et à comprendre les maîtres sans se donner la moindre peine, sans se livrer à un travail fatigant qui l'eût dégoûtée de cet art divin.

(A continuer.)

MOUVEMENT DU PORT.

BUREAU DE "L'ABEILLE,"

Mercredi soir, 29 avril 1868.

Nous avons eu encore aujourd'hui une belle journée, si les affaires allaient comme le temps, on pourrait se féliciter; mais ne pouvant disposer ni du ciel ni des affaires, force nous est de les prendre tels qu'ils sont.

Peu de mouvement sur la Levée et arrivages rares. Nous craignons qu'il en soit ainsi tous les jours jusqu'à l'automne prochaine.

ARRIVAGES.—Le Great Republic de St Louis, avec une lourde cargaison de denrées de l'Ouest; Alaska de Cincinnati, avec 400 barils de porc, 3400 sacs de maïs, etc. Iberville, de Bayou Sara; Nina Simmes, de Lafourche, et le Brown du bas de la côte.

DÉPARTS.—Le Wild Wagoner, pour Natchez, New Era, pour Jefferson, Judge Fletcher, pour Ouachita; Annie Wagley et Blackford, pour Opelousas; Grey Eagle, pour Bayou Sara et Aloe, pour le bas de la côte.

La Shark et 6 barges seront au quai demain, avec une lourde cargaison se composant de 20,635 boisseaux de maïs en grenier; 8,146 barils de farine, 1,009 barils de porc, 5,267 sacs de maïs, 10,108 sacs d'avoine, 7,810 sacs de son et 2 barges remplies de glace pour le Crescent City Ice Co.

Le Kellogg et 4 barges ont quitté le port de St Louis, deux jours après le Shark, avec un peu de frêt se composant de 7,186 barils de farine, 250 barils de porc, 5151 sacs d'avoine, 1,401 sacs de son, 8,301 sacs de maïs, 455 sacs de graine de coton et 106 boucauts de tabac.

AVIS RÉCENTS—Louisville, 28 avril—La rivière diminue graduellement, avec 8 pieds d'eau dans le Canal. Temps pluvieux.

Aux voyageurs.---Avis important.

PRIX DU PASSAGE REDUIT.

A partir du 10 avril,

Le prix du passage par le "Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord"

—ET—

Par le "Chemin de Fer Mississippi Central"

seront comme suit:

New York	$55 00
Philadelphie	52 00
Baltimore	48 50
Washington	47 50

Pour les renseignements et les détails, s'adresser au bureau, au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel, et au dépot, rue Calliope.

T. S. WILLIAMS,

Surintendant-général du Grand Chemin de Fer de la N. O., de J. et du N.

E. D. FROST,

Surintendant-général du Chemin de Fer Mississippi Central.

avril—12f

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir du 1er avril 1868, les convois partiront comme suit:

DE LA VILLE.		DU LAC.	
4 ½ h. A. M.	char à cheval.	5¼ A. M.	char à vapeur.
6	à vapeur.	6¾	"
7½	"	8	"
8½	"	9¾	"
10	"	11¾	"
Midi	"	1 P. M.	"
2 P. M.	"	2½	"
3	"	3¾	"
4	"	4¾	"
5	"	5¾	"
6	"	6¾	"
7	"	7½	"
8	"	9	char à cheval.

Arrangement du Dimanche.

Il y aura des chars à vapeur au lieu de char à cheval, partant de la ville tous les dimanches matin, à 4 heures. Un convoi extra partira de la ville tous les dimanches à 1 heure P. M.

A partir du 5 avril, les convois partiront des deux extrémités du chemin, LES DIMANCHES, toutes les demi heures, de 2 heures de l'après midi à 8 heures du soir.

Prix—Aller et retour, le même jour, 25 cents.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

Pour la station de Gentilly, 15 cents.

GEO PANDELY,

31mars — Surintendant Général.

GRAND CHEMIN DE FER

DE LA

Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au soin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Têche, et à livrer à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY,

1erdéc — Surintendant.

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

TAUX DU FRET.

St Louis, Louisville, Cairo Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.

Département du Transport, Nelle-Orléans, 1er janvier 1868.

Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les susdits points.

Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou excès de taux seront promptement réglées aux lieux de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No 4.

JAMES YONGE, Agent pour le frêt. — T. S. WILLIAMS, Surintendant général.

14janv—3mo

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL. AVRIL 1868.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent —ou cas de décès ou d'absence, leurs ayant droit.— Les personnes qui pourraient fournir des renseignements sont priés d'en donner avis au consulat.

A	L
Ameline Alexandre	Lacomme Edouard
Avinène Candido	Lapuste & Delcours (MM)
Avet Jean Joseph	Lalargue Leo
Aragon Louis	Latourette Alexis
Audois Emile	Landreau Jean
Alaiza (directeur	M
Avet J	Mesone
B	Marrot Augustin
Buex Juste	Montamat Nicolas
Bossec Joseph	Mandel Adolphe
Buisstère Romain	Monthieu Jean
Barbot, née Catineau Mme	Morty Louis Prosper
Baumgart Felix	Marry Louis
Boudrès François	N
Brunel Leon	North Hélène
C	O
Castex Martine	Ory Charles
Chemin André	P
Cloutat Louis	Perrot Charles
Cahara Victor	Picket James
Coq Jean	Poitier Edouard
Conu (Entier)	Pitmat André (les époux)
Canival Placide	Panol ou Panot Joseph
D	Pentrel Julien
Donelot Jules, née Buyck Mme	Plaude Léonard
Depa Benjamin	R
Duro Jacques	Roy Auguste
De St Omer Alfred	Robin Augustin
Devaux Achille	S
F	Saau Auguste
Fournerat Eugène	Schott Aloys
G	Scotille Jean
Gay Charles	Sichel Mathilde Mlle
Gauche John	Strobel Ignace
J	T
Jadeau Louis	Tignères
Jouquin Adrien	V
L	Vuillermet Aimé
Laporte Baptiste	Verrier Emile
Lapeyrère Joseph	Viguet Jn Mle Paul
	Villaret Bertrand

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés), de 10 heures du matin à trois heures de l'après midi. — 1er avril

SPECTACLES.

THEATRE DE L'OPERA.

PAUL ALHAIZA et EDOUARD CALABRESI — Directeurs.

Jeudi 30—6me Représentation de

L'AFRICAINE,

Grand opéra en 5 actes, de Meyerbeer.

On commencera à 7 heures.

VENDREDI, 1er MAI.

Bénéfice de Mr. et Madame SEGUIN.

Première représentation de

MARTHA,

Opéra en 4 actes de Flotow.

La Cravate Blanche,

Comédie en 1 acte.

NOTA—MM. les abonnés des Lundis auront droit à leur loge pour cette représentation (Vendredi—Martha) en compensation du Lundi de la Passion.

On commencera à 7½ heures.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

RUE ST.-CHARLES.

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs.

LUNDI, 27 avril, et durant la semaine.

Le seul théâtre ouvert en cette ville durant l'été, et qui jouisse d'une température fraîche.

Reprise, à l'Académie, de représentations attrayantes et du goût du public—PANTOMIMES COMIQUES, GRANDS BALLETS, EXCENTRICITÉS ETHIOPIENNES, EXERCICES GYMNASTIQUES, SCENES COMIQUES, CHANTS, DANSES, &c., &c., par une troupe d'artistes de tout genre.

Représentations, comme d'ordinaire, les samedis, à midi.

Voir les petites affiches, pour les programmes du jour. Les portes seront ouvertes à 7 heures du soir, et le spectacle commencera à 8 heures moins un quart. Le contrôle sera ouvert de 9 heures A. M. à 4 P. M.

26avril—6

Etat de la Louisiane—Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL soit connu que ce vingt-cinquième jour de mars de l'année mil huit cent soixante-huit—Pardevant moi, Manuel T. Ducros, notaire public, dans et pour la ville de la Nlle-Orléans, Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, susdits, dûment commissionné et assermenté—se sont présentées les parties soussignées, lesquelles ont déclaré que—profitant des lois de l'Etat de la Louisiane relativement à l'organisation de corporations dans cet Etat, elles sont convenues et, par les présentes, s'engagent et engagent ceux qu'ils représentent à former une corporation dans les buts, sous les stipulations et règles qui suivent:

ARTICLE PREMIER.

Le nom et le titre de la dite corporation sont:

Louisiana Equitable Life Insurance Company.

Le domicile en est, par les présentes, établi dans la ville de la Nlle-Orléans. La corporation commencera les opérations dès que les souscriptions s'élèveront à cent mille piastres. Elle existera pendant vingt-cinq ans à partir de la présente date ou aussi longtemps que le lui permettra une loi spéciale de la Législature. Elle aura le droit de faire des contrats et de poursuivre en justice; elle pourra être poursuivie en justice; elle pourra posséder, recevoir, acheter et aliéner de biens-meubles et immeubles, de faire et employer un sceau en commun ayant pour devise un Pélican nourrissant ses petits; de nommer les directeurs et les officiers qu'elle jugera convenable ou que ses intérêts exigerait; d'établir des règlements pour la direction de ses affaires en qualité de corporation.

ARTICLE DEUXIEME.

Le but de la Compagnie est de faire toute espèce de contrats pour assurer la vie; d'exécuter et émettre toute espèce de polices d'assurance pour assurer la vie humaine, de faire tout ce qui se rattache à ce genre d'assurance. La dite Compagnie peut se faire réassurer contre toutes pertes ou risques et acheter à son profit, de temps en temps, des polices quelconques ou autres obligations émises ou qui peuvent être émises par la dite corporation. Toutes les assignations, avis, ou autres procédures légales dans lesquelles la Compagnie pourrait être intéressée devront être remises au Président qui sera nommé de la manière indiquée plus bas.

ARTICLE TROISIEME.

Le capital de la dite Compagnie devra être de cinq cent mille piastres ($500,000) divisé en cinq mille actions de cent piastres ($100) qui devront être payées à l'époque et de la manière suivante:

Les souscripteurs de la dite Compagnie devront verser entre les mains du Président, dès l'organisation, la somme de dix piastres sur chaque action. Les autres quatre-vingt-dix piastres devront être payées, sur demande, au bureau de la Compagnie après quinze jours d'avis. La dite demande ne pourra être faite qu'autant que les pertes de la Compagnie excéderaient le montant qu'il y aurait en caisse pour y faire face. Le capital de cinq cent mille piastres pourra, par un vote des deux tiers des actionnaires, être porté à une somme qui ne devra pas excéder cinq millions de piastres.

ARTICLE QUATRIEME.

Tous les pouvoirs de corporation de la Compagnie devront être exercés par un Bureau de quinze Directeurs dont cinq formeront un quorum.

Les actionnaires dont les noms suivent sont, par les présentes, constitués le premier Bureau de Directeurs et revêtus de tous les droits et pouvoirs qui sont ici spécifiés.

John Pemberton,	W. S. Pike,	Edward Rigney,
E. A. Tyler,	J. W. Stone,	W. R. Schmidt,
C. H. Slocomb,	A. Thompson,	Alexander Marks,
F. Del Bondio,	Philip Mayer,	C. E. Girardey,
George A. Fosdick,	Martial J. Smith,	Edouard Barnett.

Les Directeurs, devront, à leur première réunion de chaque année, choisir un de leurs membres Président de la Compagnie. Ce Président devra, ex officio, être membre de la Direction; il devra présider toutes les réunions de la Direction, signer toutes les polices et signer toutes les affaires de la Compagnie sous la surveillance et le contrôle des Directeurs.

Afin que le terme de service de tous les Directeurs n'expire qu'à la fin de chaque année, les Directeurs, par un tirage au sort, devront être partagés en trois classes ayant un nombre égal de Directeurs, lesquels seront désignés par les noms de première classe, deuxième classe et troisième classe dont les termes expireront comme suit: celui de la première classe au bout d'un an, celui de la deuxième classe au bout de deux ans et celui de la troisième classe au bout de trois ans. Le troisième lundi d'avril de chaque année, il devra y avoir au Bureau de la Compagnie, dans la ville de la Nlle-Orléans, aux heures qu'indiqueront les Directeurs, une élection de Directeurs en remplacement de deux dont le terme sera expiré. Il devra être donné avis de la dite élection, pendant dix jours au moins, dans deux des journaux publiés en cette ville et il sera du devoir des Directeurs, à une réunion qui précédera la dite élection de désigner trois personnes compétentes (et qui ne devront pas être actionnaires) pour diriger ladite élection et en faire rapport. Si le Bureau des Directeurs, et si l'une des personnes ainsi nommée se refuse ou néglige de se rendre à son poste, le Président aura le pouvoir d'en nommer d'autres afin de remplir les vacances. Rien de ce qui est contenu au présent acte ne devra être interprété comme rendant un Directeur incapable d'être réélu aux dites fonctions de Directeur.

Ceux qui recevront une pluralité des voix données seront considérés comme dûment élus, et prendront leurs sièges le premier lundi de mai suivant leur élection, et rempliront leurs fonctions jusqu'à ce que d'autres soient élus à leur place. Au cas où l'élection n'aurait pas lieu au jour dit, le Président fixera une élection à dix jours après, et en donnera avis par les journaux, dans deux des journaux publiés en la ville de la Nouvelle-Orléans, et il prendra la même mesure, et cela est nécessaire jusqu'à ce que l'élection ait eu lieu.

Tout actionnaire aura le droit, en personne ou par procuration, à un vote par chaque action qu'il ou qu'elle possèdera, pourvu qu'aucune corporation n'ait droit à plus de cinquante voix, et ne puisse voter en vertu d'aucune action à elle ou à eux transférée dans les quatre-vingt-dix jours précédant la dite élection.

ARTICLE CINQUIEME.

Nul ne pourra être directeur de la dite Compagnie, si, à l'époque de son élection et pendant la durée de ses fonctions, il ne réside pas en cette ville ou ne fait partie de la maison de commerce à laquelle il pourra appartenir, des actions du stock actuel de la dite Compagnie, et s'il n'est possesseur d'une assurance sur la vie sur sa tête ou sur celle d'une autre personne à son profit, assurance s'élevant au moins à cinq mille piastres.

ARTICLE SIXIEME.

Le Bureau de Directeurs fixera le montant des appointements de tous les officiers, commis et employés de la Compagnie, à certaines époques, il investira les profits et les gains de la Compagnie comme il est dit plus loin; il fera et adoptera des règlements, des statuts pour la meilleure administration de la Compagnie et la conduite de ses affaires; il pourra les modifier à son gré, pourvu que ces règlements ne soient pas en conflit avec les lois de l'Etat ou le sens et le but de cet acte. Il aura pleine autorité pour faire tous les actes, remplir tous les devoirs qu'il jugera nécessaires pour donner plein effet à l'entreprise de la Compagnie, et il aura aussi le pouvoir de remplir toutes les vacances qui pourront survenir au sein de la Direction ou dans la Présidence.

ARTICLE SEPTIEME.

Le Bureau de Directeurs aura le droit à telles époques qu'il jugera convenables, de placer les fonds et le capital de la Compagnie en bons et hypothèques sur propriétés immobilières non grevées, avec ou sans bâtisses, sises dans cette ville, lesquelles devront toujours être d'une valeur au moins double du montant du prêt auquel elles seront affectées. Le Bureau pourra aussi convertir les bénéfices de la Compagnie en bons ou actions quelconques créés en vertu des lois des Etats-Unis, ou de cet Etat, ou en bonnes effets de cette ville, ou en corporations de cet Etat, ou pourra prêter ou donner en nantissement des dites garanties, actions ou bons. Il aura le droit de disposer des hypothèques données en garantie, des actions données en nantissement, et des propriétés transférées en paiement de dettes antérieurement contractées, ou acquises en vente publique sur jugements ou ordre de saisie obtenus par la dite Compagnie, et de toute propriété mobilière ou immobilière qui aura pu être abandonnée par la dite Compagnie, dans la ligne de ses opérations, mais rien de ce qui est contenu au présent acte ne sera interprété de manière à autoriser la dite Compagnie à se livrer à des opérations commerciales ou à celles de banque, à l'exception de l'agiotage de change ou de Banque quelles qu'elles soient. Il est aussi bien entendu que la Compagnie aura le droit d'acheter un immeuble ou une bâtisse dans le but d'y établir des bureaux.

ARTICLE HUITIEME.

Aucune action ne sera considérée comme transférée, à moins que le transfert n'ait été passé aux livres de la Compagnie en la ville de la Nouvelle-Orléans, et ce transfert n'aura lieu qu'autant que l'actionnaire ne sera point débiteur de la Compagnie. Mais l'actionnaire devant transférer ses actions, pourra obtenir la permission de le faire en substituant à ses obligations celles de l'acquéreur, pourvu que les obligations dont la substitution sera proposée, satisfassent entièrement les membres du Bureau de Directeurs.

Et le dit Bureau de Directeurs aura toujours le droit d'exiger des actionnaires des bons ou garanties additionnels toutes les fois qu'il jugera insuffisantes les garanties en cas de prorogation du paiement.

Les actionnaires ne seront point responsables des pertes ou dommages éprouvés par la dite Compagnie au-delà du montant des actions possédées par chacun d'eux respectivement.

ARTICLE NEUVIEME.

Au mois d'avril de chaque année, le Président et les Directeurs de la Compagnie feront ou feront faire, par l'officier de la Compagnie auquel appartiendra ce soin, un tableau estimatif des profits et pertes de la Compagnie, ainsi qu'un compte-rendu de toutes les sommes payées à la Compagnie comme primes pour les douze mois précédents, et des personnes par qui elles ont été payées; lequel compte-rendu sera assermenté et suilassé par tous les papiers de la Compagnie, sujet à l'examen et l'inspection de toute partie intéressée. Et s'il appert du dit compte-rendu que les profits de la dite Compagnie ne surpassent pas ses pertes et dépenses de plus de 10 pour cent sur son capital social, il ne sera distribué aucun dividende aux actionnaires par le Président et les Directeurs; aucune prime de retour ne sera accordée aux assurés; mais les profits réalisés seront gardés par la Compagnie comme un fonds de réserve pour faire face aux pertes et obligations futures. Mais si le compte rendu fait voir un excédant de profits sur les pertes et dépenses s'élevant à plus de dix pour cent du capital, le Président et les Directeurs placeront en réserve, et comme fonds à part, une partie de ces profits, laquelle ne sera pas moindre de dix pour cent ni plus considérable qu'une moitié de cet excédant, selon qu'ils jugeront convenable; et le reliquat de cet excédant sera distribué proportionnellement entre les actionnaires et les assurés, en ce montant des actions possédées par chaque actionnaire et le montant des primes payées par chaque assuré; chaque assuré recevant, comme prime de retour, le montant proportionnel auquel il aura droit; et les montants auxquels auront droit les actionnaires seront portés au compte de leurs actions respectives, jusqu'à parfait paiement.

ARTICLE DIXIEME.

Aucune police d'Assurance émise par cette Compagnie au profit, au bénéfice ou à l'avantage de la femme, de la veuve, des enfants, du père, de la mère, ou de tout individu quelconque, ne pourra être considérée comme répondant du passif de la personne dont la vie aura été assurée; et toute assurance qui aura été donnée ainsi en garantie, au cas où la personne dont la vie aurait été assurée, viendrait à mourir, sera payée à la personne ou aux personnes au profit desquelles l'assurance avait été faite pour être par elles reçue libre et franche de toute dette, obligation et engagement antérieurement contractés par le défunt, sauf celles envers la Compagnie.

ARTICLE ONZIEME.

A l'époque de la dissolution de la Charte de la Compagnie, ou auparavant, s'il en est ainsi ordonné par le vote des actionnaires, ainsi qu'il sera prescrit ci-après, la liquidation des affaires de la Compagnie aura lieu, ses dettes seront payées par les soins de trois commissaires élus, à moins d'avis au contraire, par les actionnaires qui seront nommés par le Bureau de Directeurs jusqu'à la liquidation finale des affaires de la Compagnie.

ARTICLE DOUZIEME.

Cet acte d'incorporation peut être modifié, altéré ou amendé, ou la dite Compagnie peut être déclarée dissoute à une assemblée générale des actionnaires tenue à cet effet après trente jours d'avis au moins, publié en français et en anglais et en français, dans deux des journaux de cette ville, avis dans lequel seront exposées les modifications, altérations, amendements proposés; et par le vote des trois quarts des actions représentées à cette assemblée; et les dites modifications, altérations, ou les dits amendements, ou la dite dissolution seront enregistrés et publiés conformément aux lois existantes.

Total du stock souscrit 2047 actions à cent piastres chacune, s'élevant à $204,700.

Ainsi fait et passé en la ville de la Nouvelle-Orléans, au jour, au mois et en l'année inscrits plus haut, et en présence de MM. William B. Barnett et Adolphe E. Lesee, témoins compétents, qui signent leurs noms avec les dites parties et moi notaire.

Original signé: JOHN PEMBERTON, W. S. PIKE, EDWARD BARNETT et autres;

A. E. LESEE, W. B. BARNETT.

M. T. DUCROS, notaire public.

Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'acte original déposé en mon étude.

Nouvelle-Orléans 25 mars 1868.

M. T. DUCROS, notaire public, 18, rue Royale, 18

5avril—10f

LE BRESIL. LE BRESIL.

Avis important aux Emigrants.

L'ETABLISSEMENT d'une ligne de steamers, de la Nlle-Orléans à Rio Janeiro, en voie directe, ne m'étant pas possible en ce moment, j'ai conclu avec la "New York and Brasil Line," un contrat par lequel cette Compagnie s'engage de transporter les personnes du Sud aux prix réduits suivants: Première classe $157 50 en or; Seconde place ou entrepont, $78 50 en or.

Le prix régulier étant de $225 et $112 50 en or, on voit combien est grande la concession qui nous est faite.

J'ai conclu, en outre, un marché avec le "Cromwell Steamship Line" qui transportera les personnes du Sud à New York moyennant $50 en monnaie courante. En vertu du même règlement, on peut aller de Charleston à New York, par le "Garrison & Aller' Line," pour $15 en monnaie courante.

Pour obtenir des billets de passage à ces prix, il faudra produire un certificat portant une signature et garantissant qu'ils sont de véritables émigrants. Les passagers devront acquitter le prix du passage avant de s'embarquer.

J'ai dû faire cet arrangement parce que je n'ai pas pu avoir assez de capitaux pour établir une ligne directe que je pouvais consciencieusement recommander, et parce que je sais que les steamers de ces Compagnies sont sûrs et réguliers.

Les tribulations des familles du Sud qui ont essayé de se rendre au Brésil en partant des ports du Sud doivent nous porter à bien choisir les moyens de transport. Notre peuple a subi plus de désastres maritimes qu'aucun nombre égal d'expéditions.

D'abord, c'est l'expédition Hastings qui, partie de Mobile, fut obligée de revenir.

Puis la noble Compagnie de McMullan fit naufrage sur les côtes de Cuba et perdit tout, excepté les vêtements.

En troisième lieu, la seconde expédition Hastings eut des difficultés à St Thomas; le paquebot régulier la recueillit.

Enfin, la "Catherine Whitney" resta quarante-sept jour en mer; il y eut à bord des souffrances et des abus qui amenèrent un procès et bien des récriminations entre les passagers et les propriétaires.

Nos deux expéditions,—celle du "Talisman" et celle du "Marmion"—sont les seules qui soient arrivées sans encombre. Si mes compatriotes me demandaient la cause de tous ces désastres, je leur répondrais que c'est parce que les chefs ne savaient pas choisir les navires et étaient les victimes d'hommes sans foi.

Pendant la guerre, un grand nombre de bâtiments furent construits, pour les Etats-Unis et dans le but de forcer le blocus; faits en une nuit pour ainsi dire, ils ne sont pas en état de prendre la mer. Depuis la guerre, des spéculateurs essaient de se débarrasser de ces carcasses flottantes en les envoyant vendre sur les côtes du Brésil.

Aucun de ces navires n'est arrivé en bon état dans l'Amérique du Sud; ils ont été retardés arrivés ou perdus. La ligne régulière n'a eu à déplorer aucun accident. Il est inutile d'en demander davantage. Si les habitants du Sud continuent à se risquer sur des transports qui ne valent plus rien, que la responsabilité pèse sur eux.

M. ALFRED MOULTON (No 41 de la rue Carondelet) mon agent à la Nouvelle-Orléans, donnera les renseignements nécessaires aux émigrants et les expédiera pour New-York. Afin d'économiser, les passagers doivent faire en sorte de partir d'ici à temps pour arriver à New-York le 20 de chaque mois et prendre le paquebot régulier du 22 pour Rio Janeiro. Ceux qui, après avoir eux-mêmes examiné les terres, voudront s'établir obtiendront des certificats qui leur permettront d'avoir du gouvernement brésilien cent soixante mille reis (environ $87) pour chaque adulte—somme dont ils pourront avoir l'usage pendant quatre ans, sans intérêt.

Les personnes qui désireront avoir plus de renseignements sont priées de s'adresser à moi, à la Nouvelle-Orléans, pendant vingt jours au bureau de M. Alfred Moulton, No 41 de la rue Carondelet.

8avril—1m — BALLARD C. DUNN.

NOUVELLE ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE — Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 2d pont arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire $220 or

Passage dans une cabine 2d pont avant 193

Passage d'entrepont 100

Les enfans au-dessous de 3 ans ne paient pas.

Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.

Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.

Au-dessus place entière.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 00 sur le prix de la double traversée, si le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 15 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez

VICTOR FERRILLIAT, agent,

10janv—1an(ex 2) — 137, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 rivière du Nord:

EUROPE,	capt.	Lemarié	Samedi 4 avril.
ST-LAURENT,	"	Bocande	Samedi 18 avril.
VILLE-DE-PARIS,	"	Surmont	Samedi 2 mai.
PEREIRE,	"	Duchene	Samedi 16 mai.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin),

payable en or ou son équivalent en papier,

POUR BREST OU LE HAVRE

Première cabine, $140. | Seconde cabine, $85.

POUR PARIS

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,

Première cabine, $145. | Seconde cabine, $88

Troisième cabine $35, et en comprenant le billet de chemin de fer, $37.

Les bagages seront marqués pour Paris.

Soins médicaux gratuits.

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au sous signé, au bureau du télégraphe pour New York.

8m ... — V. FERRILLIAT, 137, rue Commune.

LIGNE INMAN.

Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or:

New York à Liverpool,	$110.	Aller et retour,	$175.
New York à Londres	$115	Aller et retour,	$185.
New York à Paris,	$125	Aller et retour,	$200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à

ELLIOT & McKEEVER,

9 mars—1an — Rue Gravier, No 109.

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe.

GEN'L GRANT,	Capt. J. B. Hildreth,
CRESCENT CITY,	Capt. S. W. Holmes,
SHERMAN,	Capt. W. A. Pendleton
GEN'L MEADE,	Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES,	Capt. Geo. L. Norton,

partant de New-York et de la Nlle Orléans tous les SAMEDIS.

Le Steamer

GEN'L MEADE,

Capt. A. W. Sampson,

Partira de son wharf, en face de la rue St-Louis, le DIMANCHE, 3 mai, à 8 heures A. M.

Ces steamers ont d'excellents emménagements.

Chambres .... $50 00.

Pour fret ou passage, s'adresser à

WOOD, LOW & LUDWIGSEN,

Rue de la Commune, No. 190.

Le steamer GEN GRANT suivra et partira DIMANCHE, 10 mai.

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE

Des Steamers suivants:

GEO. CROMWELL,

GEO. WASHINGTON,

CORTES,

MARIPOSA.

Le steamer

GEO. WASHINGTON,

Commandant E. V. Gager,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le SAMEDI, 9 mai, à 5 heures P. M.

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON,

4 mai—1a — Rue Carondelet, No 41

Compagnie de paquebots quotidiens entre la Nlle-Orléans et Mandeville—Pour Mandeville, Lewisbourg et Madisonville. Le bateau à vapeur CAMELIA, très fin marcheur et à basse pression, capitaine W. L. Cozzens, commencera son service régulier LUNDI, 27 du courant et partira TOUS LES JOURS, à l'arrivée du convoi de midi du chemin de fer Pontchartrain, et le samedi à l'arrivée du train de 4 heures P. M.—Retour: Il partira

De Madisonville, tous les jours, à 5 1/2 heures du matin

De Mandeville, " " à 6 1/2 do do

Et arrivera à l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à temps pour le convoi de 8 heures et demie du matin.

Tous les dimanches matin, il y aura une EXCURSION. Le bateau quittera l'extrémité du chemin de fer pour Mandeville, Lewisbourg et Madisonville à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie. Il partira de Madisonville, pour la Nouvelle-Orléans, à 3 heures et de celle de Mandeville à ... heures, et arrivera à temps pour le convoi de 7 heures.

Le CAMELIA étant un grand bateau, offre tous les avantages qu'on peut désirer, et ayant été acheté spécialement pour ce service, il le fera au ..

Pour plus de détails, s'adresser à

COHEN M. SORIA, agent,

23avril— — Rue de l'Union, Nos 18 et 20

POUR MANDEVILLE LEWISBURG ET MADISONVILLE—

Tous les jours.

Le bateau à vapeur LAURA, fin marcheur et à basse pression, partira, tous les jours, de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain (au Lac) comme suit: à l'arrivée du convoi de MIDI; et le samedi, à l'arrivée du convoi de 3 heures de l'après-midi. Il commencera le 19 avril, ses excursions du dimanche—partant de l'extrémité du chemin de fer à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie et revenant dans la soirée du même jour.

LOUIS FRIGERIO, Jr,

15avril — Rue de Chartres, No 29.

Paquebot indépendant de la Nouvelle-Orléans, de la Côte et de Lafourche.

Partant de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures du soir, et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin.

Le bateau à passager, de première classe, NINA SIMMES, capitaine W. R. Greathouse, commis Jos. Dalferes, partira comme il est dit, et sera de retour tous les mercredis et dimanches, dans la journée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

E. O. MELANCON,

10 avril— — 64 Vieille-Levée.

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine Jos. F. Aucoin commis P. A. Charlet, partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS à 5 heures du soir et les SAMEDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS pendant le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord. — 8avril—1m

BAYOU SARA—Paquebot deux fois par semaine—Partant tous les DIMANCHES à 10 heures du matin, et tous les MERCREDIS à 5 heures du soir (commençant au 5 avril) pour le Bayou Sara, Baton Rouge et tous les points intermédiaires de la côte, le paquebot à passagers, fin marcheur, Grey Eagle, capitaine V. B. Baranco, partira comme il est dit, et à SON RETOUR, quittera le Bayou Sara tous les LUNDIS et JEUDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JAMES LEAKE,

3 avril—1m — 10, Nouvelle-Levée.

PAQUEBOT REGULIER DE LA NLLE-ORLEANS, DE LA COTE ET DE LAFOURCHE.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capt. Max Blanchard, commis, T. Denvaut, part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, à 5 heures du soir et les SAMEDIS, à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS, pendant le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Ce bateau est indépendant et n'appartient à aucune société. — 11 avril—1m

WEST & NETTELTON vs. JOSEPH L. DUNHAM & JOHN D. ATKINS.

J. C. ROGERS vs. les mêmes.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans Nos 18,684 et 18,683—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, neuf mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Le steamship BEAUFORT, ensemble avec sa machine, ses meubles, et tel qu'il se trouve aujourd'hui sur le fleuve Mississippi rive droite, à Algers au-dessous du débarcadère du Ferry du Deuxième District.

Saisis dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

7 avril—7,16,24—mai 1,9

VENTES JUDICIAIRES

HASSAM & POOLEY vs W. C. FULHAM.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans No 19,802—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, premier juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Une portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, du Canal, de la Douane et Tremé, faisant partie d'un terrain désigné par le numéro Dix-huit, d'après un plan dressé par A. Bourgerol, arpenteur, daté du 4 décembre 1848. La dite portion de terre mesure, mesure américaine, vingt six pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue du Canal, sur cent neuf pieds de profondeur et face à la rue Franklin, en tre lignes parallèles et formant l'angle des dites deux rues.

2o Un terrain contigu à la portion de terre susdécrite et désigné par le numéro Trois, suivant le plan sus relaté et ayant, mesure américaine, trente six pieds sept pouces et 5 lignes de face à la rue du Canal, sur cent quatorze pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

3o Une portion de terre faisant partie de la portion intérieure de la portion de terre numéro Dix-huit, ci-dessus décrite—en premier lieu et mesurant cinq pieds de face à la rue Franklin, sur vingt six pieds sept pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles et s'étendant dans la profondeur du dit terrain numéro Trois.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ces propriétés appartiennent au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Thomas P. May, suivant acte au rapport de F. Grima, notaire public en cette ville, en date du 30 juin 1866.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la paroisse d'Orléans.

30 avril—30—9,16,21 mai—1er juin

ALICE SHARWIN vs. GEORGE P. JOURDAN & ELIZABETH A. JOURDAN.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans No 19,974—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI douze mai 1868, à 5 heures P. M., à mon entrepôt, No 21 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets précédemment saisis provisoirement dans l'affaire ci-dessus et transportés de la maison située au No 148 rue St-Joseph à l'entrepôt de shérif, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Aussi tous les droits, titres et intérêt du dit défendeur, George P. Jourdan, au bail des dits lieux, No 148 rue St-Joseph, octroyé par la demanderesse, la dite Alice Sharwin à lui dit George P. Jourdan et Elizabeth A. Jourdan, pour et durant l'espace d'une année, commençant le 1er novembre 1867 et finissant le 1er novembre 1868 à raison de cent vingt cinq piastres ($125) par mois, payable mensuellement.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur du bail paiera le loyer à son échéance et la balance du prix d'adjudication, s'il y avait, comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

30 avril—30—mai 3, 6, 9, 12

La Compagnie d'Assurance de Hope vs Wm E. Murphy, Edmond Murphy subrogé

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 11,415—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-trois mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, des Remparts, St-Louis et du Bassin, mesurant soixante pieds de face à la rue des Remparts, côté Nord-Ouest, sur cent vingt pieds de profondeur, et s'étendant, entre lignes parallèles, à la rue du Bassin, sur laquelle il a une égale façade de soixante pieds.

Le dit terrain est composé de quatre terrains désignés par les numéros Trois, Quatre, Dix-sept et Dix-huit de l'îlet numéro Trente, suivant plan dressé par le voyer de la ville, et déposé en l'étude de Michel de Armas, autrefois notaire public en cette ville, le 12 mai 1819.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Appartenant au défendeur, Wm E. Murphy, et saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21avril—21,30,9,17,23

J. C. Forbes & Co vs R. Bleakley & Co.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. No 18,583—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, deux mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un certain billet de la somme de Deux Mille Quatre Cents piastres, souscrit par Peterson Hill & Elliot, à leur propre ordre et par eux endossé, daté Nouvelle-Orléans du 1er février 1864 et payable à douze mois de date, avec intérêt, depuis cette époque, au taux de huit pour cent l'an jusqu'à paiement.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21avril—24 29 30 2 mai

Tomes Melvain & Co vs E. Stapleton et al.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans No 18,431—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI deux mai 1868, à 10 1/2 heures A. M., à mon entrepôt No 21, rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'un magasin de chapeaux et de nouveautés, etc., transporté du No 97 rue du Canal, entre la rue de Chartres et le passage de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à l'entrepôt du shérif suivant inventaire déposé pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la paroisse d'Orléans.

21avril — 21 21 28 30 2 mai

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs CONSOLIDATED ASSOCIATION OF PLANTERS OF LOUISIANA.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. No 30,391. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, premier juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Peters, Commune, Lafayette, Poydras, 21 sur 129, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville— Assessé $9,000.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la paroisse d'Orléans.

29avril—29,8,16,23,30

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs Vve XAVIER A. E. H. BOISBLANC.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 30,361. En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI premier juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Bourgogne, Rempart, Douane, Bienvîlle, 46 à 124, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville— Assessé $3,000 00.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO W. AVERY,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29avril—29—mai 8, 16, 23, 30

BAILLY BLANCHARD Jr. vs. JOHN COONEY.

CINQUIEME COUR de District de la Nelle-Orléans—No 19,360—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et à la requête des parties intéressées, je procéderai le SAMEDI, trente mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Une certaine portion de terre située sur la BATTURE, en face du faubourg Ste Marie dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet ... par les rues Sud du Marché, Delord, de la Nouvelle-Levée et Tchoupitoulas, d'après un plan dressé par Ch. de Lesseps, architecte, daté du 12 novembre 1836, ... sera exposé à la Bourse au jour de la vente.

La dite portion de terre mesure, ... plan, environ dix-huit pieds huit pouces de face à la rue de la Nouvelle Levée, environ dix huit pieds six pouces de largeur, derrière, sur environ trente-cinq pieds de profondeur du côté de la rue Sud du Marché et la profondeur du côté de la propriété ...

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en briques à deux étages, couverte en ardoises, dépendances et appartenances. Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite, à une vente faite par le Marshal des Etats-Unis suivant acte déposé par le Marshal daté du 15 juin 1865, dûment enregistré au bureau des Aliénations, L. 91, Fo. 428.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 avril—mai 8 16 23 30

VENTES DE CONSTABLE.

J. Goetz vs Mr et Mme Perdreauville

No 1,933.

TROISIEME JUSTICE DE PAIX—Paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Paul W. Cofess, Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans, je procéderai, jeudi 30 avril 1868, à midi, au No 55 rue Bienville, à la vente publique et adjudication de la propriété suivante, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Un lot de meubles, suivant inventaire.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHS CATOIR,

21avril—21 25 30 — Agissant comme Constable.

AVIS JUDICIAIRES.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans. — Je certifie par les présentes, que le 17 mars 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants savoir: No 19 755—Mme Caroline Burgess, contre Louis A. Burgess, son mari.—Dans cette affaire, soumise à la Cour, par les deux parties, pour adjudication sur les preuves et les plaidoiries,—la Cour étant d'opinion que la loi et les preuves étant en faveur de la demanderesse.

Il est adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Caroline Mae et contre le défendeur Dr Louis A. Burgess, décrétant une séparation de biens entre les dites parties; que la demanderesse soit individuellement maîtresse de l'habitation située dans la paroisse Ouest Feliciana, avec toutes ses dépendances, instruments aratoires, etc., mentionnés et décrits dans sa pétition; qu'elle ait jugement contre son dit mari pour la somme de dix neuf cent soixante piastres, avec intérêt légal à partir de la demande judiciaire et les frais du procès; avec hypothèque (accordée par la loi aux femmes mariées) à partir du 20 janvier A D. 1866.

Jugement rendu le 17 mars 1868.

Jugement signé le 21 mars 1868.

[Signé] CHAS. LEAUMONT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nlle Orléans, ce 21 mars de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit et la 92e année de l'Indépendance des Etats Unis.

A. D. BERNOUDY,

2 avril 2 18 30 — Député Greffier.

Succession de James Durand—No 28,768.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. — P. R. O'RORKE,

25 avril—26,30—5 mai — Greffier.

Succession de John W. Knapp—No 28,518.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la susdite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. — P. R. O'RORKE,

28 avril—26,30—5 mai — Greffier.

Succession de L. Boudro—No 29,804.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous les dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. — P. R. O'RORKE,

26 avril—26,30—5 mai — Greffier.

Succession de Horace Blakesly—No 29,936.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. Attendu que Samuel Jamison a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Horace Blakesly, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour. — P. R. O'RORKE,

26 avril—26,30—5 mai — Greffier.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nlle-Orléans—Je certifie, par les présentes, que le 11 avril 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants: No 25 8... Mme Eliza Estes, femme de Thos. O. Meux, contre Thos. O. Meux, son mari.—Pour les raisons données et enregistrées, il est conséquemment ordonné, adjugé et décrété que la demanderesse, Mme Eliza Estes, femme de Thos. O. Meux, ait et recouvre jugement contre son dit mari, dissolvant la communauté d'acquêts et de gains existant jusqu'à ce jour entre elle et lui; qu'elle reprenne et ait la saisie et le contrôle de ses biens individuels et paraphernaux. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que ladite demanderesse ait et recouvre de la défendeur la somme de cinq mille quatre vingt-dix sept piastres et vingt cents, avec intérêt à raison de 5 pour cent l'an, de la somme de $1529 75, à partir du 3 mars 1845; le même intérêt sur $5,000, à partir du 18 mai 1845, et le même intérêt sur $1 880 45, à partir du 18 mai 1846, et les frais du procès.

Rendu le 11 avril 1868.

Signé le 20 avril 1868.

(Signé) CHAS. M. EMERSON, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, ce ... avril, de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit, et la 92e année de l'Indépendance des Etats-Unis.

O. CHALON,

25 avril—9 et 23 — Député Greffier.

VENTES JUDICIAIRES.

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs Mme EMILY E. P. GRIFFIN.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. No 24 32—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI 1er juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Prytanée, St Charles, Quatrième, Washington, 60 sur 128, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Assessée à $15,000

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 avril—mai 8 16,23 30

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs CANAL CARONDELET NAVIGATION COMPANY.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 30 427—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, premier juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

St Louis, Toulouse, Carondelet, Bayou St Jean; Toulouse, St Pierre, Hy Avenue, Bayou St Jean, Il te; Toulouse, St Pierre, Genois, Bayou St Jean; Toulouse, St Louis, Genois, Clark suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville, assessé $ 000, $4000, $2000, $5000.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 avril—8 16 23 30 mai

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs THEO. GUYOL.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 25,152—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, premier juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Marigny, Mandeville, Bourgogne et Remparts, 32 sur 128; Lafayette, Washington, Bourgogne et Dauphine, 40 sur 148; Canal Carondelet, Toulouse, Gayoso et Tonti, 128 sur 100 suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville. Assessé $1,500, $1,200 et $100.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 avril—29—8,16,23,30 mai

LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS vs Mme L. C. D'HOMERGUE.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 30,454—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, premier juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Prytanée, St Charles, Harmonie et Pleasant, 54 sur 170.

Washington do do do 68 sur 128, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Assessée $2,000 et $15,000.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 avril—mai 8,16,23,30

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs. HENRI BEZOU.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans. No 30,388—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI premier juin 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit

Ste Anne, Dumaine, Bourgogne et Remparts, 25 sur 117, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Assessée $7,000.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 avril—mai 8 16,23,30

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs. ESTATE J. C. BROWER.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 30,844—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, premier juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Baronne, Dryades, Gîrod et Calliope, 21 sur 100, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Assessé $2,000.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 avril—8 16 23 30

LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS vs BARRETT T. OLDIS.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 19 ... En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI premier juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Commune, Gravier, Dryades Remparts, 25 sur 130; Commune, Palmyre, Derbigny, Rocheblave, 31 sur 1,7 suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville—Assessé $6,000 et $3,000.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la paroisse d'Orléans.

29avril—29,8,23,30

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs THEO. GUYOL.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans No 25,150—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI premier juin 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Marigny, Mandeville, Chartres et Decatur, 44 sur 135, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.—Assessé $1,500.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 avril—29—8,16,23,30

LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS vs la COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'UNION.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 12,419—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI premier juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Bel Mtn, Tonti, Esplanade et Quartier, 45 sur 129, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Assessé $1,000.

Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

GEO W. AVERY,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 avril—29 mai 8 16 23 30

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs JULES LAVERGNE et als

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI premier juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Bel Quartier, Dauphine, Esplanade et Bourgogne, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Assessée $12,000.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la paroisse d'Orléans.

29 avril—29—mai 8,16,23

LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS vs ESTATE Veuve CHS F. BIENVENU.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans No 30,384—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, premier juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

St. Louis, Conti, Dauphine, Bourgogne, 78 x 128, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 avril—20—6,16,23,30 mai

LA VILLE DE LA NLLE ORLEANS vs J. D. SYBRANDT.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans No 21 0. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI premier juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Coliseum, Prytania, Seconde et Première, 100 x 125, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville. Assessée $4,000.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO W. AVERY,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 avril—29 6,16,23,30 mai

LA VILLE DE NOUVELLE ORLEANS vs. JHO. McNAMEE.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,891—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI premier juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

St-Charles, Carondelet, Julia, Girod, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville. Assessé $7,000.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Condition—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 avril—8,16 23,30 mai

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs. Mme JULES BENIT.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 30,359—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, premier juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Royale, Bourbon, Bienville et Douane, 55 sur 128, assessé $6,000, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 avril—8,16,23 30 mai

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs. CARONDELET CANAL NAVIGATION COMPANY.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 30,426—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, premier juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Assessement District No 9—En face du Bayou St-Jean, 160 sur 340—Assessée $2,000.

Et une autre aussi en face du Bayou St-Jean—Assessée $5,000, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY. Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29avril—29,8,16,23,30mai

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs THEO. GUYOL.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 25,151—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, premier juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Esplanade, François, Dauphine, Bourgogne, 32 sur 84, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville—Assessée $2,000.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO W. AVERY,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29avril—29,8,16 23,30

MICHAEL COMFORD vs A. DIETZ, Sr.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 25,758—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, trente mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un certain terrain situé au faubourg Franklin, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No Cinquante, borné par les rues Morales, des Bons Enfants, Marigny et Champs Elysées, d'après un plan de Pilié, et déposé le 18 avril 1834 en l'étude de Théodore Seghers, alors notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure trente pieds de face à la rue Mandeville, sur cent vingt pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29avril—29,9,16,23 30

VENTES A L'ENCAN.

PAR O. VALETON.

Farine. Farine. Farine.

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON, Encanteur.

JEUDI 30 avril, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu sur la Levée, au pied de la rue Lafayette—99 barils farine "Heliotrope," endommagés à bord du steamboat "Louisville."

Conditions—Comptant en billets du Trésor.

31avril

Jambons. Jambons. Jambons.

PAR O. VALETON, Encanteur.

JEUDI, 30 avril, à 11 heures du matin, il sera vendu, au No 43 rue Tchoupitoulas—

10 tierçons jambons, sans couverture

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. — 30 avril

PAR NELLIGAN & BASSETTI

Succession de M. J. Newman.

No 30,093—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

MANDATS, BONS, SCRIPS, &c., &c.

PAR NELLIGAN & BASSETTI,

JAS NELLIGAN, encanteur,

Bureau, No 74 de la rue Carondelet.

IL sera vendu, le lundi, 11 mai 1868, à 11 heures du matin, dans leur salle d'encan, Crescent Auction Mart, No 74 de la rue Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 27 avril 1868, No 30,093 du dossier de la dite Cour, à l'enchère publique, pour le compte de la susdite succession:

Mandat No 2 du Board des Commissaires de Levées, daté du 12 janvier 1867, en faveur de Pennington & Burke, portant 8 pour cent d'intérêt, de la date $10,666 67

Mandat No 4 du Board des Commissaires de Levées, daté du 25 janvier 1867, en faveur de Thos. A. Burke, portant 8 pour cent d'intérêt, de la date $5,740 00

Certificats de dette du Board des Levées, savoir:

8 janv 1867, en faveur de P. J. Kennedy,		$5,775
2 févr 1867, en faveur de P. G. Meath,		6,810
2 févr 1867, en faveur de P. G. Meath,		7,7.0
2 févr 1867, en faveur de P. G. Meath,		7,700
8 janv 1867, en faveur de P. J. Kennedy,		5 775
8 do do	do do	5 775
8 do do	do do	5,775
28 do do	do do	7,500
28 do do	do do	7,500
28 do do	do do	7,500
28 do do	do do	7,790

Billet d'Adam Giffen, Trésorier de l'Etat de la Louisiane, échu en novembre 1867 .... $10,000

Billet du même échu en nov. 1867 10,000

Sujet au crédit de $4,300, $5,750, $55,700.

110 actions de la Banque de l'Union de la Louisiane.

$600 en bons 1re hypothèque du Mississippi Central.

Mandats de l'Etat de la Louisiane $3,293 68

Bon de l'Etat de la Louisiane, auc. émis... 42 00 00

do do do émis de 1866 4,100 00

Coupons (échus) sur des bons de l'Etat..... 3,667 00

100 actions du Mississippi Steam Ferry Company, sur lesquelles il a été payé $7,500 00.

Scrips d'Assurance.

Comp. d'Ass. Mutuelle du Home,	1858,	$ 2 690	
"	1859,	2,280	
"	1860,	1,020	
"	1861,	370	
			$6,960
du Crescent,	1866,		4,100
de la Louisiane,	1861,	1,350	
"	1862,	850	
"	1863,	1,250	
"	1865,	120	
"	1866,	660	
			4,230
des Marchands,	1859,	3 787	
"	1860,	2,300	
"	1861,	190	
"	1862,	91	
"	1863,	1,020	
"	1864,	710	
"	1865,	5,500	
"	1866,	20,000	
"	1866,	2,691	
			34,327
du Sun	1858,	1 855	
"	1859,	2,120	
"	1860,	790	
"	1861,	670	
			5,445
de la N. Orléans	1861,	1,250	
"	1862,	390	
"	1865,	410	
			2,050
Bons de l'Etat de la Louisiane			1,470

Conditions Comptant. — 30 avril—6 10mai

PAR WALTON & DESLONDE

Propriétés dans le Second District.

Une maison en briques à trois étages, No 137, rue St-Louis, près de l'encoignure Bourgogne.

Une maison en briques à deux étages, No 139, rue St-Louis, attenant à la maison ci dessus.

Une maison basse en briques et un grand terrain, sur la rue Bourbon, entre les rues Bienville et de la Douane.

Succession de Dame VICTOIRE CHALMETTE DE LINO, Veuve ANTOINE CRUZAT.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Dossier de la Cour No 31,919.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE.

J. B. WALTON, encanteur.

Bureau No 47, rue Carondelet.

JEUDI, le 30 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Jno. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 25 mars 1868, Dossier de la Cour No 31,919, il sera vendu, pour le compte de la succession ci-dessus, les propriétés suivantes, savoir:

UN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Louis, Bienville, Royale et Douane, mesurant en pieds français à peu près 33 pieds 9 pouces de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations sur ce terrain consistent en une bonne maison basse en briques, ayant quatre chambres, deux cabinets, une arrière galerie fermée servant de salle à manger et des dépendances en briques à étages ayant six chambres.

UN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues St-Louis, Bourgogne, Remparts et Toulouse, mesurant 27 pieds 6 pouces de face à la rue St Louis, sur une profondeur de 65 pieds, avec une largeur dans le fond d'une de 4 pieds 3 pouces de plus que la façade. Les améliorations sur ce terrain consistent en une excellente maison en briques, à trois étages, ayant au rez-de-chaussée deux salons et un corridor, deux chambres à coucher au premier et trois chambres à coucher au second, et des dépendances en briques à trois étages ayant cuisine, plusieurs chambres de domestiques, hydrant dans la cour et le gaz dans toute la maison. Cette propriété est en très bon état, et vient d'être parfaitement réparée et est louée à bail, à raison de $100 par mois jusqu'au 31 octobre 1868.

UN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, contigu au terrain ci-dessus, mesurant au pied américain 24 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue St Louis, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces 2 lignes, désigné par le No 3 sur un plan dressé par Chas. F. Zimpel, député-voyer de la ville, le 5 décembre 1833, déposé comme plan No 56 dans le livre de plans, en l'étude de L. T. Caire, alors notaire public en cette ville. Les améliorations sur ce terrain consistent en une excellente maison en brique à étages ayant un salon double et un cabinet au rez-de-chaussée, deux chambres à coucher et un grand cabinet au premier et des dépendances en briques à étages ayant cuisine, chambres de domestique, hydrant dans la cour et le gaz dans toute la maison et est louée à raison de $65 par mois jusqu'au 1er novembre 1868. Cette propriété est en parfait état et vient d'être parfaitement réparée.

TERMES ET CONDITIONS — Un tiers comptant en billets du Trésor des Etats-Unis, la balance à un crédit de un et de deux ans, en billets des acquéreurs, à leur propre ordre et endossés par eux et portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, du jour de la vente, avec hypothèque et pacte de non aliénatione jusqu'à parfait paiement. Les billets devront être divisés en coupons si on l'exige. Les hypothèques devront embrasser la clause de dix pour cent, honoraires d'avocats, en cas de poursuites pour la collection des billets au dessus pour la ... partie quelconque des billets ... Les polices d'assurance ... valeur par les acquéreurs et les polices d'assurance devront être transférées à l'exécuteur testamentaire jusqu'à parfait paiement.

Actes de vente pardevant O. de Armas notaire public aux frais des acquéreurs, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis et les taxes pour l'année 1868 — 28 mars 28—4,11,18,25,30 avril

Etats-Unis d'Amérique.

Etat de la Louisiane,

Paroisse d'Orléans — Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL soit connu que le dix huitième jour de mars de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante huit, et dans la quatre-vingt douzième année de l'indépendance des Etats Unis d'Amérique, par devant moi, Gustave Le Gardeur, Jr., notaire public, dûment commissionné et assermenté, dans et pour la susdite paroisse et ville, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, se sont présentés les témoins ci-après nommés et soussignés, ... qu'ils sont actionnaires de la Banque de la Nouvelle-Orléans, corporation établie en vertu des lois de l'Etat ... en cette ville, et ... pour le nombre d'actions de cinquante piastres chacune ... de ladite banque, figurant en regard de leurs signatures respectives.

Que conformément à la loi et au huitième article de la charte ou acte d'incorporation de ladite banque, au rapport de Wm Monaghan, ... notaire public en cette ville, en date du 14 mai 1853, la direction de ladite banque propose une modification, ou changement ou amendement aux articles de ladite charte, ... à l'unanimité, ... réunion qui a eu lieu le troisième jour de février ... de publier ... dans les journaux le Crescent et l'Abeille; que les actionnaires eurent rapport de se présenter au local de la banque, ... samedi, sept ... de mars prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi, pour voter sur la question de savoir s'il conviendrait de réduire de nouveau le capital de la banque, actuellement d'un million de piastres ($1,000,000) à six cent mille piastres ($600,000) de valeur réelle".

Que la dite résolution fut soumise à une assemblée générale des actionnaires de la dite banque, après le temps et l'avis qu'a loi le ... qu'à la dite assemblée générale eux, les dits apparents, représentant et possédant treize mille quatre cent vingt-deux actions (plus des deux tiers du total qui est de vingt mille actions) de la dite banque, votèrent et approuvèrent la dite résolution, consentirent à la réduction du capital de la dite banque de la Nouvelle-Orléans à six cent mille piastres, autorisèrent la Direction à prendre et lui recommandèrent de prendre les mesures nécessaires pour mettre la dite résolution à exécution, la faire enregistrer et publier conformément à la loi et pour substituer des certificats d'actions de trente piastres aux anciens certificats de cinquante piastres.

En conséquence, les dits apparents, pour eux-mêmes, au nom de ceux qu'ils représentent et pour ceux qui sont ou pourraient plus tard devenir leurs associés, consentent, par les présentes, à ce que le capital de la dite banque de la Nouvelle-Orléans soit réduit à six cent mille piastres (ainsi qu'il est dit ci-dessus), représentées par ou divisées en vingt mille actions de trente piastres. A cet effet, le Président et la Direction sont autorisés à substituer des certificats d'actions de trente piastres aux anciens certificats de cinquante piastres. Les articles de Société sont, par les présentes, modifiés, changés et amendés conformément à ce qui précède.

Et les dits apparents, pour eux et pour ceux qu'ils représentent, deviennent actionnaires de la dite banque en souscrivant pour le nombre d'actions (de trente piastres) inscrit en regard de leurs noms respectifs.

Ainsi fait et passé, à mon étude, le jour, le mois et l'année ci-dessus écrite, en présence de MM. Armand Pitot jr. et Edouard Pitot, témoins légaux, qui ont signé avec les apparents et moi, notaire, après avoir lu le tout.

SIGNATURES DE L'ORIGINAL.

	Actions.		Actions.
F Schuler	42	F E Bernard	100
Delvaille & Joubert	295	D Mazinoul	25
A DeBuo	50	Warren, Crawford & Co	20
C Chavanne	348	G F Porter	16
J V Aldin	100	E O Porter	17
Chas. De Ruyter	326	J M Plonger	64
H C Millaudon	150	E F Jewett	16
H C Millaudon, agent	250	R Camors	45
Edgar Pitot	60	P Gelpi	140
R B Mannion	700	P Gelpi & Co	125
E F Morton	100	D Lasater	100
J Baseel	300	A Camors	18
B Benet	44	T S Dugan	229
A Fouque	23	E Forestier	100
Francis J Ruty	14	J C Dupin	50
S Ruby	14	S Cambon	100
S Pablo	200	A Millenberger & Co	40
F F Lavillebeuve	33	L D C Wood	58
Thos. Lavigrage	100	Wood & Low	50
Louis A. Laurent	406	J L Storry	350
Home Mutual Ins. Co	800	A R Jancu	50
F C O'Brien	50	Alfred Kearney	50
Harrell, Gayle & Co	450	Veee Bros	42
R M Horrell	10	W C Black	25
J W Burbridge	100	W A Violett	67
Mrs. V W Burbridge	120	W A Violett & Co	20
Thos. Jenny & Co	300	J J Lorber	25
C H Hyams	70	J U Payne	20
L B Fohbler	200	E Fernandez	100
Forstall & de Lassus	275	C Baudouin	50
Geo. Pandely	20	Amédée Ley	424
C Cavaroc	110	W N Mercer	424
Irma Cavaroc	2	B Schmidt	50
C Cavaroc, Jr	1	P Crabites	20
J Bougeron	12	R Rocher	100
L Guyol	55	E Merith	20
J Nalty & Co	20	Mrs. Bourdette	100
Eally Bros	60	Mrs. Paul Juge, fils	133
F Cramer	181	Aug. Bohn	100
M Dupré	100	Wm Bogel	50
W G Robinson	100	Chs Leady	40
John Pemberton	50	Leeds & Co	100
Louisiana M. Ins. Co	295	Chas. Dunts	33
Reynes & Doise	400	Simon & Loeb	125
N M Benachi	28	Castillo & Harispe	50
M Ogleeby	12	Aiken & Rainey	20
R. H. & Co	5	D M Reinerd	20
Negroponte & Agelasto	50	Chs. Dunts	33
Folsasi & Co	115	E S Giquel	61
J Michel & Co	115	Giquel & Jamison	40
Cie. d'Assut. Mut. du Crescent	40		

A. PITOT, Jr, EDW. PITOT, G. Le GARDEUR, Jr Notaire public.

Pour copie conforme, — G. Le GARDEUR, Jr, Notaire public.

Le soussigné, député du préposé à l'enregistrement pour la paroisse et la ville de la Nlle-Orléans, certifie que la susdite charte d'incorporation a été, aujourd'hui, dûment inscrite à son bureau, Livre S No 7, folios 71, 72, 73 et 74.

A. DUCATEL, Jr.,

Député du préposé à l'enregistrement.

Nlle-Orléans, 19 mars 1868.

25 mars—1f par sem—4 sem

J. L. Gubernator & Co vs 2 Cylindres Bouilloires.

Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 25,955.

Bureau du Shérif, Paroisse d'Orléans, Nouvelle-Orléans le 29 d'Avril 1868.

AVIS est par le présent donné qu'en vertu d'un writ de saisie provisoire "in rem" à moi adressé par l'Honorable susdite Cour dans l'affaire ci-dessus, j'ai saisi provisoirement, pris possession et ai sous ma garde deux cylindres bouilloires, la propriété des défendeurs ... absent, ainsi qu'il est allégué et sur lesquelles les demandeurs réclament la somme de deux cent quarante piastres ($240 00) avec intérêt pour emmagasinage privilège.

Et toutes personnes y intéressées sont par le présent sommées et invitées de comparaître dans les quinze jours après la date du présent avis et répondre à la pétition enregistrée dans la dite affaire.

29 avril—6 15 mai — GEO. W. AVERY, Shérif

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

VENTE SANS RÉSERVE.

Marchandises sèches, chapeaux, bottes et souliers.

PAR E. ROGER & Co.,

H. SAMORY, encanteur.

JEUDI, 30 avril, il sera vendu, à 10 heures, à leur salle d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée—

200 lots marchandises sèches étrangères et américaines comprenant un assortiment général.

—Aussi—

200 douzaines chapeaux.

—Et—

150 caisses bottes, souliers et brodequins pour hommes, femmes et enfants, reçus directement des manufactures par les derniers arrivages de New York, Boston et Philadelphie.

Conditions à la vente. — 30 avril

PAR EUGENE TOURNE.

Successeur de

BERNARD TURPIN.

Vin rouge, Vin blanc, Cognac, Sardines, &c.

PAR EUG. TOURNE, encanteur.

SAMEDI 2 mai 1868, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu à l'encan, aux Importers Bonded Warehouse No 4, rue Peters, entre Conti et St-Louis—

354 barriques vin rouge.	55 futailles eau-de-vie,
100 caisses sardines.	25 barriq. vin blanc,
100 do vermouth.	50 quarts madère

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. — 30 avril

FRANCIS FERNANDEZ & CO

Vente sans réserve de marchandises de fantaisie étrangères et du pays, chapeaux, bottines pour dames, &c., &c.

PAR FRANCIS FERNANDEZ & CO.,

F. FERNANDEZ, encanteur.

JEUDI, 30 avril, il sera vendu, sans réserve, à 10 heures du matin, à leur salle d'encan, No 44 rue Vieille-Levée, entre Bienville et Douane—Une facture de marchandises de nouveautés, comprenant en partie: mousseline suisse, jaconats couleurs mousselines à fleurs et à carreaux, grenadines, organdis, nappes et serviettes fil, mouchoirs, cotonnades, alpacas, coutil blanc, ginghan fil, cotons blancs et écrus, bonneteries, chapeaux, bottines pour femmes et enfants, &c., &c.

Conditions à la vente. — 30 avril

PAR A. DUCHIRON

PAR A. DUCHIRON, Encanteur.

Salle d'encan, rue Tchoupitoulas No 10, et rue Nlle-Levée No 10.

IL sera vendu, jeudi, 30 du courant, à 10 heures et demie du matin—un grand assortiment de marchandises, comprenant: 50 caisses vieux whisky Bourbon de Daly, 1855, 25 barils dito 200 caisses vin rouge de marques choisies, 50 paniers anisette française, 10 1/2 barils dito, champagne "Heidsick", 50 cans de 25 livres saindoux, 50 dito, de 10 livres, 50 barils beurre, bœuf, cornichons, vinaigre, fruits en cans, morue, clous, etc.

Conditions—Comptant sur livraison. — 29 avril

PAR D. E. MORPHY.

Farine et Jambons.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 30 avril 1868, à 11 heures et demie du matin, pour le compte de qui il appartiendra, sur la Levée, au pied de la rue Lafayette—

177 barils farine.

9 tierçons jambons avariés sur le bateau à vapeur Louisville.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. — 30 avril

Coton. Coton.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi 30 avril 1868, à 11 heures et demie du matin, sur la Levée, au pied de la rue Lafayette, pour le compte de qui il appartiendra—

2 balles de coton.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. — 30 avril

LESSIVE. LESSIVE.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 30 avril 1868, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins, pour le compte de qui il appartiendra—

54 caisses lessive, plus ou moins avariée.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. — 29 avril

GARDNER SMITH & LEEFE

Succession de BERNARD DONEGAN.—No 30,217.

Six bons chevaux, deux belles voitures et harnais, deux cabs et un wagon—à l'encan—

PAR GARDNER SMITH & LEEFE.

GARDNER SMITH, encanteur,

Bureau, rue Gravier, No 127.

IL sera vendu, mercredi 6 mai 1868, à 10 heures, à l'angle du Chemin Félicité et de la rue St Thomas, par ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 25 avril 1868—savoir:

Deux belles voitures montées en plaqué, (une d'elles est presque neuve, et a coûté $1,800) et harnais, deux paires de beaux chevaux, deux cabs, baruais, et deux bons chevaux et un wagon.

Conditions. Pour toutes sommes de $50 et au-dessous, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis; pour toutes sommes au-dessus de $50, la moitié comptant, et la balance à un crédit de six mois, en billets endossés à la satisfaction des ... portant 8 pour cent d'intérêt ... jusqu'à l'échéance ... satisfaction du pétitionnaire. — 26 avril

PAR G. DE FERIET.

Meubles! Meubles! Meubles!

Succession de Mary Elizabeth Powers, décédée épouse de M. Crimen.—No 30,205.

PAR G. DE FERIET, Encanteur,

Bureau, rue Bienville, No 86.

MERCREDI 6 mai 1868, à 11 heures du matin, sur les lieux, au coin des rues Marigny et Dauphine, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 22 avril 1868.

Un assortiment général de meubles, tels que: chaises, armoires, bois de lit, tables, etc.

Conditions — Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. — 29 avril—25,29—2,6 mai

Vente positive pour effectuer un partage.

Veuve A. Castillo et autres, vs les héritiers de R. Castanedo et autres—No 32,001—du docket de la Deuxième Cour.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, rue Bienville, No 86.

SAMEDI 16 mai 1868, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté 31 mars 1868—

Tous les droits, titres et intérêts des parties, dans un morceau de terre situé sur le Chemin du Bayou, au pied de la propriété autrefois de Cadet Daunoy et celle de Paul Cheval, tous en face de J. Pemberton. Le No 1 mesure 15 pieds de face au Chemin du Bayou sur 128 pieds de profondeur du côté de 133 pieds 6 pouces 2 lignes de ... le No 2 mesure 19 pieds 7 pouces 8 lignes de face sur la rue ... No 3 ... pieds de profondeur ... Le No 4 ... Le No 5 ... des parties, et se trouve sur un plan dressé par ... Jos. Pilié ... par les droits en profondeur ... plus amplement décrits dans les procédures susdites dans ladite affaire.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant A. Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs. — 15 avril 28—mai 16.

Terrains de prix pour bâtir, dans la rue Conti, entre les rues Rendon et Lopez.

Succession de Joseph M. Baker. No. 31,974.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, No 62, rue Royale.

MERCREDI, 27 mai 1868, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 28 avril 1868, il sera vendu, à l'enchère publique, les terrains suivants:

Cinq terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 6, compris entre les rues Conti, Bienville, St Louis, Rendon et Lopez. Les dits terrains sont désignés par les Nos 4, 5, 6, 7, 8 du dit îlet. Les terrains Nos 5, 7, 8 mesurent chacun 30 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Conti, sur 102 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur; le terrain No 8 ... rue Conti et Lopez, 31 pieds 9 pouces ... de face à la rue Conti, sur 102 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur et face à la rue Lopez.

Le tout d'après un plan dressé par C. A. De Armas, arpenteur et enregistré le 29 avril 1868.

Conditions—La moitié comptant, en billets du Trésor des Etats Unis, le balance à 12 mois de crédit, en billets des acquéreurs garantis par hypothèque ... portant 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente jusqu'au parfait paiement. Les acquéreurs paieront les taxes de 1868 ...

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur, pardevant O. L. Kernion, notaire public, aux frais de l'acquéreur. — 23 avril—2,9,16,23,27 mai

PAR CHARLES E. FORTIER

BILLETS BILLETS BILLETS

Joseph W. Champlin et George Buckingham vs leurs créancier.—No 19,268, Sixième Cour de District.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur,

Bureau, Passage de la Bourse No 48.

MARDI 12 mai 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Guy Duplantier, juge de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 28 avril 1868—tous les billets abandonnés par les dits insolvables à leurs créanciers d'après inventaire enregistré au bureau du greffier de la dite Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. Une copie desquels billets peut se voir au bureau de l'encanteur.

Cette vente étant la seconde et la dernière, les billets ci-dessus mentionnés n'ayant pas rapporté le prix de l'estimation à une vente antérieure, seront vendus aux prix et conditions suivants: Un tiers comptant, et la balance ... jusqu'au paiement ... les acquéreurs ... 8 pour cent ... à partir du jour de la vente jusqu'à paiement. — 30avril—6,12 mai

Résidence de valeur sur la rue St Claude, entre les rues des Ursulines et St Philippe.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur,

Bureau: Passage de la Bourse, No 48.

SAMEDI, 2 mai 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane—

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St Claude, Tremé, St Philippe et Ursulines. Ledit terrain a, au pied français, 30 pieds 7 pouces de face à la rue St Claude sur 114 pieds de profondeur. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, et comprenant une maison en briques, à étage, ayant salon, salle à manger, trois chambres à coucher, un cabinet, vestibule et une grande galerie, deux chambres en haut avec une cuisine en briques, à étage, ayant cinq chambres.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $3800 00, dû en juillet 1868, et pour la balance, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente pardevant Emmanuel Barthe, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres du Revenu des Etats-Unis. — 30 avril

Comptes. Comptes.

Joseph W. Champlin et George Buckingham vs. leurs créanciers.

No 19,268—Sixième Cour de District.

PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur.

Bureau, Passage de la Bourse No 48.

MARDI, 12 mai 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Guy Duplantier, juge de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 28 avril 1868; tous les comptes abandonnés par les dits insolvables à leurs créanciers d'après inventaire enregistré au bureau du Greffier de la dite Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. — 30 avril—6 12 mai

Propriété de valeur dans le Premier District, à long terme.

Philip McGivney, administrateur de la succession de James McCabe vs John McCabe, tuteur, et Mary Ann McCabe—No 31,280, Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Par CHARLES E. FORTIER, Encanteur.

Bureau No 48, Passage de la Bourse.

SAMEDI 16 mai 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 13 avril 1868, il sera vendu—

1o—Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet compris entre les rues Felicity Road, Apollo (à présent Carondelet), Bacchus (à présent Baronne) et Polimnia, désigné par le No 7 sur un plan certifié par Bunbar, arpenteur, en date du 5 janvier 1840, et déposé au bureau du Shérif de cette paroisse. Le dit lot mesure 27 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue Felicity road, 27 pieds de face sur la rue Polymnia, 198 pieds 1 pouce de profondeur sur la ligne du côté de la rue Bacchus (à présent Baronne), et 114 pieds de profondeur sur la ligne du côté de la rue Apollo (à présent Carondelet).

2o—Un lot de terre avec les améliorations, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet compris entre les rues Apollo (à présent Carondelet), Nayades (à présent St Charles) Felicity Road et Polymnia, désigné par le No 5 sur un plan dressé par H. B. Cénas, et déposé au bureau du notaire public le 17 mai 1842. Le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Apollo (à présent Carondelet) sur 100 pieds de profondeur sur la ligne parallèle.

Conditions—Une moitié comptant et la balance à un crédit de six ans, en billets des acquéreurs, portant 8 pour cent d'intérêt de paix, du jour de la vente. Etre représentés par des billets des acquéreurs, payables annuellement, et portant intérêt ... et garantis par hypothèque spéciale et pacte de non aliéner sur les propriétés. Les bâtisses devront être assurées et les polices transférées aux vendeurs.

Actes de vente pardevant William Shannon, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres des Etats-Unis. — 15avril—18 30—2 9 16 mai

Succession de THOMAS BUNKER—No.....

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. — P. R. O'RORKE, Greffier.

21avril—23,27—mai 2

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

Marchandises sèches étrangères et du pays.

Et 500 douzaines mitaines en filet de soie, gants, ganteletts et mitaines de dentelles.

Et rubans de soie pour bonnets et ceintures.

PAR VINCENT & Co.

W. P. VINCENT, Encanteur.

AUJOURD'HUI jeudi 30 courant, il sera vendu en commençant à 10 heures, à leur salle d'encan rue de Chartres No 16 sans réserve—

Une suite complète de marchandises fraîchement importées.

MITAINES en filet de soie.

FILETS dentelle, noirs et couleur.

GANTS Berlin et en soie, pour dames et messieurs.

Et 500 colis de MARCHANDISES fraîches et de choix, comprenant:

Mousseline suisse,	Linons Bishop et Victoria,
Jaconats doux,	Guingamps à carreaux, dont suisse
Nansoos et batistes	Bobinets Jaquards.

Et 250 pièces toiles d'Irlande rares, à ... qu'un assortiment complet de MARCHANDISES DE CHOIX. Comprenant: 200 lots de Marchandises étrangères, telles que, soieries, grenadines, Barèges, draps et coatings, tels que bleus, noirs ... mohair et alpaca, étoffes en soie pour robes, toile imprimée haute nouveauté, cotonnade française, toile de Cambray, rideaux de mousseline, etc.

Et 300 colis Marchandises du pays, telles que Toile à draps, blanche et écrue, toiles à chemises, toutes grandeurs et grades, indiennes ... osnaburgs, stripes coutil, denims, plaids, étoffes à moustiquaires, blanches et écrues, filets fil, crash, malaiss de, serviettes, nappes, bas, corsets, notions, etc.

Et 350 pièces de rubans pour bonnets et ceintures.

200 rouleaux de nattes de Chine, damassées, de 4 5 et 6/4. — 30 avril

Vente par les Commissaires soussignés, à la Baie St Louis—Etat du Mississippi.

PAR un ordre de l'honorable Benjamin Sones, juge de la Cour des Preuves du comté de Hancock, il sera procédé, LUNDI 4 de mai 1868, à la vente et adjudication de (4) quatre maisons, chacune séparément faisant partie des propriétés de la succession de feu François Ladner, pour opérer un partage. Les propriétés font face à la mer et sont à 200 pieds du Grand Wharf de M. Jean Martin.

Conditions—la moitié comptant, et la balance à un an de crédit.

La vente commencera à midi sur les lieux.

LOUIS SPOTORNO,

N. MONET, — Commissaires.

ELIHU CARVER,

24 avril—au 4 mai

PAR HOLZ BLOHM & CO.

Grande vente sans réserve de Marchandises sèches, Habillements et Chapeaux.

Par HOLZ, BLOHM & CO.

JOHN C. BLOHM, encanteur.

JEUDI, 30 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu, sans réserve—

849 lots de marchandises sèches étrangères et américaines,

300 do d'articles de fantaisie et "notions",

150 do d'habillements d'été,

87 caisses chapeaux d'hommes et de jeunes garçons.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. — 29 avril

MONTGOMERY BROS. & CO.

Succession d'Archibald S. Forth—No 305

Terrains de prix, nus et améliorés, dans la ville de Jefferson, paroisse Jefferson—vente à l'encan.

PAR MONTGOMERY BRO & CO.,

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu mardi, 19 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable C. O. Dugué, juge de la Cour du Deuxième District Judiciaire de la Louisiane, daté du 6 avril 1868, No 305 du dossier de la dite Cour—

Huit terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, ... ville de Carrollton, paroisse ... par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 de ... compris entre les rues Madison, Zimple, ... Le terrain No 1 forme l'angle ... et Zimple; il a 30 pieds de face à la rue ... pieds de profondeur et face à la rue ... rains Nos 2, 3, 4, 5 et 6 se touchent, ... chacun 30 pieds de face à la rue Zimple, entre les rues Dub ... et Madison, sur une profondeur, entre lignes parallèles de 120 pieds. Le terrain No 7 a 30 pieds de face à la rue Madison, entre les rues Troisième et Zimple, sur ... profondeur, entre lignes parallèles, de 162 pieds ... Le terrain No 13 a 30 pieds de face à la rue Madison, entre les rues Zimple et Troisième, sur une profondeur de 180 pieds.

Les plans sont exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats Unis pardevant .... notaire public, aux frais de l'acquéreur.

16avril—16 30 ... 10,17,18

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, le jeudi, 30 avril, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 87 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux armoires, lavabos, tables-à-thé en acajou et en noyer, sofas, chaises à bascule et chaises à ressorts, table de centre à dessus de marbre, tables à rallonge, bois de lit et chaises en bois doux, armoires, fauteuils, matelas de mousse, balustres, literie et sommiers, ... toilettes, fourneaux de cuisine, ... le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

—EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à siège et bois et rotin. — mars 27

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monte, beaux mulets de tir, vaches laitières, gigs, harnais, wagons etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY, BRO. & CO.,

R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, jeudi le 30 avril, à 11 heures du matin, aux écuries de F. Laber, rue Gravier,

Elégants Chevaux appareillés,

do do de monture,

Beaux mulets de tir,

Belles vaches laitières.

AUSSI:

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis — mars 27

PAR H. W. PALFREY.

Succession de Michael Jennings—No. 30,012.

Troisième et dernière adjudication de Trois Terrains de prix dans la rue Galvez, coin Gravier, avec améliorations.

Par H. W. PALFREY, encanteur.

Bureau rue Carondelet No 26.

SAMEDI, 9 mai 1868 à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 20 mars 1868, il sera vendu ... propriétés foncières et après décrites, savoir:

Trois terrains avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Gravier, Johnson, Perdido et Galvez. Lesdits terrains sont désignés par les Nos 7, 8 et 9 ... sur un plan dressé par L. Reizenstein le 6 mars 1867 et ... à l'étude de W. J. Castell, notaire public; ils ont chacun 30 pieds de face à la rue Galvez et ... profondeur ... entre lignes parallèles. Le terrain No ... forme l'angle des rues Galvez et Gravier, ... une petite maison, hangar, bain.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis pardevant Wynne Rogers, notaire public, aux frais des acquéreurs.

2 avril—3 17 ... 9 mai

PAR S. GUINAULT

Meubles, Vaisselle, Verrerie, &c. &c.,

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville.

VENDREDI, 1er mai 1868, il sera vendu, à 10 heures du matin, à ma salle d'encan, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—

Un fort lot de meubles en noyer et en acajou, comprenant l'ameublement de plusieurs maisons et consistant en: bois de lit, armoires, lavabos, ... chaises en rotin, berceuses, fauteuils, vaisselle, verrerie, ainsi que plusieurs ... batterie de cuisine, ... bassines en cuivre, &c., &c.

Conditions comptant, sur les lieux. — 30 avril

Vaches. Vaches. Vaches.

PAR S. GUINAULT, Encanteur,

Bureau, enc. Passage de la Bourse et Bienville.

LUNDI, 4 mai 1868, il sera vendu, à 11 heures du matin, ... Broad, entre Aubry et Abellé, propriété de M. ... ancienne laiterie de l'écurie anciennement occupée par M. Fe...

18 belles vaches laitières, plusieurs avec jeunes veaux et les autres au moment de vêler.

1 encensoir.

1 charrette à lait.

1 cochon, 1 jeune cheval, 1 pétrin et les ustensiles de la machine.

Conditions—Jusqu'à $200 comptant; de $200 à $400 6 mois, et au-dessus de $400, 9 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur.

La clientèle sera donnée au plus fort acheteur.

30avril

Succession de Sébastien Poncet—No 28,736.

Par S. GUINAULT, encanteur.

Bureau, enc. Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI, 9 mai 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 31 mars 1868—

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 294 de l'îlet 681 renfermé par les rues Bagatelle, St Antoine, Girod et St Jean Baptiste, d'après un plan déposé au bureau de S. Magner, notaire public, ... ledit lot de terre mesure 64 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble une maison de quatre pièces et galerie, hangar, jardin, &c. Voir le plan à la Bourse.

Conditions comptant.

Acte de vente pardevant Jh. Cavillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis. — 7 avril—7 15 28 30—...

Terrains sur la rue Claiborne

Succession de LOUISA JOHNSON décédée ... de ALFRED DELLANDE.—No 31,928.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau enc. Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI, 23 mai 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues de la Douane et du Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 9 avril 1868 — les lots de terre suivants, savoir:

Cinq lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 6, de l'îlet ... compris entre les rues Claiborne, St Jean Baptiste, Français et Union, ayant les dimensions suivantes, savoir:

Le lot No 1, 30 pieds de face à la rue Claiborne, sur 96 pieds de profondeur et 30 pieds de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 2, 29 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Claiborne, sur une première profondeur ... et sur la ligne vers la rue des Français de 37 pieds, de la sur un angle droit de 7 pieds 10 pouces, sur une seconde profondeur de 66 pieds, sur la ligne ... 21 pieds 10 pouces 8 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 3 a 30 pieds de face sur la rue St-Jean-Baptiste, sur une profondeur de 93 pieds 11 pouces 9 lignes.

Le lot No 4, contigu au précédent, 31 pieds de face à la rue St-Jean-Baptiste, sur une profondeur de 93 pieds 11 pouces 9 lignes.

Le lot No 6 a 17 pieds de face à la rue de l'Union, sur 19 pieds de profondeur; le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—La moitié comptant, et la balance à un crédit d'un an, en billets portant huit pour cent d'intérêts par an ... et garanties par hypothèque. En cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement d'aucun des dits billets, ... l'avocat ... à la charge des acquéreurs ... le prix d'adjudication, le paiement des taxes de 1867 et celles de l'année courante.

Les actes de vente et les timbres des Etats-Unis seront à la charge des acquéreurs, pardevant O. De Armas, notaire public.

21 avril—21,28—mai 7,14 et 23.

Succession de Marie Goyes, épouse décédée de Pascal Lamarque—No 29,743.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI 23 mai 1868, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues de la Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 9 janvier et 21 avril 1868, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un Lot de Terre situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet renfermé par les rues des Champs-Elysées, Victoire, Moreau et Marigny, désigné par le No 1 d'après un plan fait par Castaing & Celles, le 4 août 1866, et déposé, pour référence, au bureau d'Edward Barnett, notaire public, ... mesurant 30 pieds de face à la rue Moreau sur 107 pieds de profondeur ... Ensemble avec les améliorations, une maison en briques et ... ayant 4 chambres, ... et la balance à un an ... $6 56 ... billets payables ... Banque des Citoyens de la Louisiane ...

Conditions—L'acquéreur fournira un ... la somme de ... et le reste ... à sa profit, et le prix d'adjudication ...

Acte de vente pardevant ... S. Magner, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris le timbre.

23 avril—23—mai, 8,15,22 mai

Succession de Bazile Dédé, alias Bazile Dédé fils.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 2 mai 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 24 mars 1868 — les propriétés suivantes, savoir:

Un lot de terre d'une forme irrégulière situé au faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 4 ... de l'îlet compris entre les rues Romain, Derbigny, St Philippe et Ursulines, mesurant ... 26 pieds ... de face sur la rue ... pieds de profondeur et face à la rue Romain 40 pieds ... 7 pouces ... sur la ligne qui ... du lot No 5 ... profondeur ... sur la ligne ... Ensemble ... une maison ... pied à terre, trois chambres et galerie, une cuisine, chambre à coucher, ... Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant, en billets des Etats Unis.

Actes de vente pardevant A. Ducatel, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris le timbre.

31 mars—avr 7,18,25, mai 2

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY & ...

Belle Résidence de Fa...

près l'angle de la rue des Rem...

en face de la magnifique propriét...

M. W. H. LETCHF...

VENTE A L'ENCAN—SANS RÉSERVE

Par C. E. GIRARDEY & CO. Enc...

Bureau, No 17, Passage de la ...

SAMEDI 2 mai 1868, à midi, à la Bourse ... ciants et des Encanteurs, dans la ... sera vendu, à l'enchère publique, ...

LA BELLE RÉSIDENCE DE F... bâtie dernièrement, No 191 de la rue ... en face de la magnifique propriété ... H. Letchford dans l'îlet compris entre ... parts, Bourgogne, Bienville et Douane. Le terrain a une façade de 45 pieds 7 pouces ... sur une profondeur de 129 pieds ... pouces.

La maison a été bâtie ... peu de temps ... guerre, elle est à étage en briques à ... rez-de-chaussée est ... le corridor ... et à centre, les salons sont ... les chambres ... cheminées seront en marbre ... la maison. ... principale—lesquelles chambres sont bien ... s'ouvrent à l'est et au sud-est; cuisine, bains et deux jolies chambres sont sur la galerie ... ment une bâtisse en briques et à étage, ... toilette à l'anglaise, ... dépôt de bois, ... tiques, etc. La cour est pavée en pierre ... jardin sur le côté, ... la propriété l'une des plus agréables ... pour l'été ou l'hiver.

Elle offre en outre tous les agréments et ... tages que puissent désirer ceux qui ... milieu du centre des affaires. Le voisinage ... leurs.

CONDITIONS—Un tiers comptant ... deux ans de crédit, avec huit pour cent d'... la date de la vente à parfait paiement ... la propriété. ... la clause de cinq pour cent honoraires d'avocat ... à payer l'acquéreur en cas de procès ... ment du montant des billets. Les bâtisses devront être assurées et la police d'assurance devra ... au vendeur jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente, y compris les timbres ... térieur des Etats-Unis, pardevant ... taire public, aux frais de l'acquéreur.

Bonne Résidence de famille, dans le ... District, No. 237 du Chemin du Bayou ... les rues Marais et Villeré.

Par C. E. GIRARDEY & Co...

Bureau, No 17, Passage de la ...

SAMEDI 2 mai 1868, à midi, il sera vendu à ... publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—

LA BELLE RESIDENCE DE F... No 237 du Chemin du Bayou, dans ... entre les rues Esplanade, Chemin du B... rais et Villeré. Le terrain est très grand ... pieds 5 lignes de face au Chemin du ... profondeur de 185 pieds 6 pouces 4 lignes ... supérieure et 183 pieds 6 pouces 7 lignes ... inférieure, et 49 pieds 4 pouces de largeur ... semble les améliorations, qui ... bie maison en bois et à étage, ... corridor, deux salons, salle à manger, ... autres chambres au rez-de-chaussée, ... chambres à coucher. Pour la ... bain ... quatre chambres de ... du fond.

La maison a une façade double et ... avec ouvertures sur le jardin ... Les chars ... ... les chars des rues Esplanade et ... de la propriété.

Conditions—La moitié comptant, ... deux ans de crédit, en billets ... hypothèque sur la propriété ... tiers devront être assurés ... transférés.

[redacted]

...sidence en briques, à étage, dans le ... me District, au coin des rues Rem... Ursulines.

[redacted]

... & Co., Enc...

NICHOLAS J. HOEY, enc...

Bureau Passage de la Bourse ...

SAMEDI, le 23 mai 1868, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues ... et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté ... 1868, et rendu dans la susdite succession ... ci-après décrites:

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet ... par les rues Remparts, Bourgogne, Ursulines et ... Ledit terrain a 33 pieds 9 pouces de face à la rue Remparts, sur 90 pieds de profondeur ... des Ursulines. Ensemble la maison ... étage, bien construite, ayant salon ... cuisine en briques, à étage ... ayant six chambres ... Cette propriété ... prochain, à raison de $... par mois, ... Le voisinage ... agréable pour ...

Une maison en ...

Succession de George O'Cal...

Deuxième Cour de District de la Nlle...

No 30,286

Par C. E. GIRARDEY & Co., En...

NICHOLAS J. HOEY, encan...

Bureau, No 17 Passage de la B...

SAMEDI, 9 mai 1868, à midi, il sera vendu ... gociants et des Encanteurs, dans la rue ... entre le Canal et la Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté ... 1868, pour le compte de la succession ...

Un terrain situé dans l'îlet compris ... rues Howard, Liberté, ... Girod ... Le terrain a ... de face à la rue ... Avec les améliorations ... Erato et une grande ... au fond ...

Conditions—Comptant, en billets du Trésor ...

L'acte de vente, y compris les timbres ... térieur des Etats-Unis, pardevant ... aux frais de l'acquéreur.

2 avril—9 16 23 mai

Succession de Sophia ...

Deuxième Cour de District de la N...

No 30,161.

PAR C. E. GIRARDEY & ...

NICHOLAS J. HOEY, ...

Bureau, No 17 Passage ...

SAMEDI, 30 mai 1868, à midi, ... gociants et des Encanteurs, rue R... et la Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans daté le 21 avril 1868, ...

Un certain terrain ... paroisse de Jefferson, ... ville de Carrollton ... rues Vasmont, ... la rue ... sur une profondeur de 121 pieds ... Pine Bayou, ...

Conditions—Comptant, en billets du Trésor ...

Acte de vente et les timbres de revenu ... Mertz, notaire public.

2 avril—9,16 23 30 mai

Propriété améliorée à l'encoignure ... Thalie et Jacobs.

Succession de Morris et Julia ...

Deuxième Cour de District de la N...

No 29,165.

PAR C. E. GIRARDEY & CO...

N. J. HOEY, ...

Bureau, No 17 Passage ...

SAMEDI, 30 mai 1868, à midi ... gociants et des Encanteurs, ... Canal et Douane, ... de la Deuxième Cour de District ... date du 17 avril 1868, ... pour le compte de la ... la propriété ci-après ...

Un lot de terre ... ville, dans l'îlet ... Jacobs (maintenant ...) ... 54 pieds de face ... et de 63 pieds ... Les améliorations ... bois, convenable ...

Conditions—C...

L'acquéreur ... les taxes de l'année ...

Acte de vente ... de l'acquéreur ...

26 avril—26 ...

Résidence ...

PAR C. E. GIRARDEY & C...

SAMEDI ... résidence à deux étages, ... cuisine, ... Johns ... Prieur ... ligne du ...

... basse, ... bois à l'encoignure ... terrain ... de la rue Douane, ... face à la rue Rendon ... Moitié comptant ... crédit, en billets garantis par hypothèque ... pour cent d'intérêt ... du jour de la vente jusqu'à parfait paiement ... l'assurance ... devront être assurées et les polices ... Les acquéreurs paieront ... taxes de l'année 1868.

Actes de vente et les timbres ... des acquéreurs, pardevant ...

Succession de Joseph Eugène M...

No. — Deuxième Cour de District de ... la Nouvelle-Orléans

Maison en bois, à étage, No 299 du Ch... Bayou, entre les rues Derbigny et ...

PAR C. E. GIRARDEY & C...

NICHOLAS J. HOEY, Enc...

Bureau, No 17, Passage de la ...

SAMEDI, le 9 mai 1868, à midi, à la ... Négociants et des Encanteurs, rue Ro... Canal et Douane, en vertu d'un ordre de ... Thomas Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 7 mars 1868, dans ... succession, la propriété suivante appartenant à la succession de Joseph Eugène Martin, savoir:

Deux lots de terre Nos 5 et 6 dans le ... District de cette ville, bornés par les rues ... nade, Chemin du Bayou, Derbigny ... mesurant chacun 30 pieds de face au Chemin ... 39 pieds 4 pouces de largeur ... par ... 144 pieds 10 pouces sur un côté et 144 pieds ...

Ensemble les bâtisses et améliorations ... vent dessus comprenant une grande maison ... en bois, ... de briques et à ... une cuisine ... et autres améliorations.

Conditions—L'acquéreur devra assumer le ... d'un billet de $2777 tiré par Joseph Eugène ... échéant le 13 avril 1868, et qui est garanti ... que sur la propriété. Le reste ... huit pour cent d'intérêt ... hypothèque spéciale, et pacte ... en cas de procès pour le remboursement ... billets ... la police ... transférée ... préalable ... des billets.

L'acte de vente, y compris les timbres ... revenu des Etats-Unis, pardevant Edw. Hog... public, aux frais de l'acquéreur.

16 mars—16 23 4 11 18 25 9 mai

L'HOTEL MOREAU et ...

bâtir, sur le Lac Pon...

Succession de Baptis...

Deuxième Cour de District ...

No 31,987

PAR C. E. GIRARD...

NICHOLAS J. HO...

Bureau, No 17, ...

MARDI, 19 mai 1868, ... gociants et des Encanteurs, ... rues Canal et Douane, ... norable Deuxième Cour de District ... date le 28 mars 1868, ...

L'Hôtel Moreau ... construit en bois ... bord du Lac Pontchartrain ... chure du Bayou St Jean ... et du Chemin ... de fer.

2o—Trente et un grands terrains ... dite propriété, le tout faisant ... mesuré ... par New York ... dit plan ... à la Bourse ...

Conditions—Comptant ...

Actes de vente ... timbres ... l'Honorable ... Etats ...

Succession EMMANUEL VOL...

DEUXIEME COUR ... Orléans—Avis est ... créanciers de la susdite succession ... personnes que cela peut concerner, ... sous dix jours ... les raisons pour lesquelles ... présenté par ... approuvé et homologué ... répartis conformément ...

Par ordre de la Cour ...

21 avril—23 ...